

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen (à partir de 20h45), Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Alexis Foret (à partir de 21h15), Claudie Mory, François Rousseau, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole, Claude Thomas-Collombier, Yann Ombrello, Rémi Darmon, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Patrick Bernert, Rachid Redouane.

Absents excusés représentés :

Stanislas Halphen (jusqu'à 20h45)

Alexis Foret (jusqu'à 21h15)

Mireille Ramos

Gabriel Laumosne

Frédéric Henriot

Isabelle Ladousse

Raymond Raphaël

Stéphane Charousset

Absents :

Pouvoir à David Ros

Pouvoir à Augustin Bousbain

Pouvoir à Eliane Sauteron

Pouvoir à Pierre Bertiaux

Pouvoir à Astrid Auzou-Connes

Pouvoir à Yann Ombrello

Pouvoir à Simone Parvez

Pouvoir à Alain Roche

Nombre de conseillers en exercice 33

Nombre de présents à 20h40 25

Nombre de votants 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Rachid Redouane est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2018

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
09-janv	18-01	Convention de partenariat avec M. Raphaël Haumont, pour la tenue de trois ateliers de cuisine moléculaire à destination des enfants inscrits aux activités périscolaires. Ces interventions sont réalisées à titre gracieux
16-janv	18-02	Convention de mise à disposition, à titre gratuit, du gymnase de Mondétour, au profit du Tao Factory pour l'organisation d'un atelier de Qi Gong et de médecine chinoise le 15 avril 2018
16-janv	18-03	Adoption du contrat n°2018-01D relatif à la maintenance d'une autolaveuse, attribué à la société KARCHER SAS, pour un montant annuel de 1 391 € HT
23-janv	18-04	Adoption du marché n°2017-21 relatif à la maintenance, l'entretien et le contrôle des aires de jeux, attribué à la société ECOGOM, pour un montant forfaitaire annuel de 16 964 € HT dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et avec un maximum annuel de 30 000 € HT dans le cadre du poste 2 (maintenance curative)
24-janv	18-05	Adoption du contrat n°2017-22D relatif à la location d'un véhicule isotherme doté d'un haillon pour le service de restauration, attribué à la société PETIT FORESTIER LOCATION, pour un montant mensuel de location de 690 € HT
23-janv	18-06	Convention de formation passée avec CEDIS Formation – Centre d'Ecodéveloppement et d'Initiative Sociale – 105/107 boulevard de Chanzy – 93100 Montreuil, pour un conseiller municipal, sur le thème « Université d'hiver – journées nationales de formations des élu-es locaux ». Le montant de la dépense s'élève à 550 € HT
23-janv	18-07	Convention de formation passée avec CARIDE FORMATION – 12 avenue du Québec SILIC 523 – 91946 Courtaboeuf, pour 6 agents municipaux, sur le thème « hygiène alimentaire en restauration collective ». Le montant de la dépense s'élève à 1 440 € TTC
19-janv	18-08	Adoption du marché n°2017-26 relatif à la fourniture de laits infantiles pour l'ensemble des établissements du service du jeune enfant de la commune d'Orsay, attribué à la société SAS SODILAC, pour un montant maximum annuel de 2 000 € HT
19-janv	18-09	Adoption d'un avenant n°3 au marché n°2014-13 relatif à l'entretien et à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la ville et du CCAS avec gestion de l'énergie, attribué à la société DALKIA France. Le montant de l'avenant s'élève à 13 895,85 € HT
19-janv	18-10	Adoption du contrat n°2017-25D relatif à la télésurveillance du centre technique municipal, attribué à la société KHEOPS SECURITE, pour un montant forfaitaire annuel de 480 € HT pour le poste 1 et avec un maximum annuel seul de 4 500 € HT pour le poste 2
29-janv	18-11	Convention de mise à disposition du lac du Mail, à titre gracieux, au profit du PSUC Canoë Kayak pour l'organisation d'une journée d'épreuves qualificatives FFCK le samedi 10 février 2018
25-janv	18-12	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels, à titre gracieux, au profit de l'Office de Tourisme de la Vallée de Chevreuse
25-janv	18-13	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels, à titre gracieux, au profit de l'association « Comité d'Histoire Locale d'Orsay et des environs (CHLOE)
29-janv	18-14	Convention de mise à disposition de la grande salle du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay section Badminton pour l'organisation de compétitions les samedis 7 avril et 2 juin 2018
05-fev	18-15	Adoption du contrat n°2018-03D relatif au contrat de prestations concernant l'assistance de la commune dans l'instruction du droit des sols, attribué à la société CAPURBA. Le contrat est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu avec un montant minimum de 2 000 € HT et un montant maximum de 6 000 € HT

05-fev	18-16	Convention de mise à disposition du gymnase scolaire du Guichet, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay section Tennis de table pour l'organisation d'un tournoi de fin de saison le samedi 9 juin 2018
05-fev	18-17	Convention de mise à disposition de la grande salle du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, à titre gracieux, au profit de l'association Shaolin Val d'Yvette pour l'organisation d'une fête de fin de saison le vendredi 15 juin 2018
05-fev	18-18	Convention de mise à disposition des bords du bassin extérieur de la piscine, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay pour l'organisation d'une fête de fin de saison le vendredi 29 juin 2018
05-fev	18-19	Convention de mise à disposition du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay section gym aux agrès pour l'organisation d'une fête de fin d'année et les 50 ans de la section le dimanche 17 juin 2018
05-fev	18-20	Convention de mise à disposition du stade nautique, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay section natation pour l'organisation d'une fête de fin de saison et les 50 ans de la section le vendredi 16 juin 2018
05-fev	18-21	Convention de mise à disposition du gymnase Blondin, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay section Basket pour l'organisation d'une fête de fin de saison le samedi 23 juin 2018
05-fev	18-22	Convention de mise à disposition du gymnase Blondin, à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay section Badminton pour l'organisation d'un tournoi le samedi 9 et dimanche 10 juin 2018
05-fev	18-23	Convention de mise à disposition du Bois Persan, à titre gracieux, au profit de l'UFR STAPS pour l'organisation d'une course d'orientation le lundi 12 février et le jeudi 8 mars 2018
15-fev	18-24	Convention de formation passée avec la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche, chez Monsieur Walter Henry, 14 rue des Eteules – 91540 Mennecey – pour un agent municipal, sur le thème « formation de formateur sauveteur secouriste du travail ». Le montant de la dépense s'élève à 600 € TTC
15-fev	18-25	Adoption de l'accord-cadre n°2017-25 relatif à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels – Lot 1 : Postes de travail informatiques et périphériques divers, attribué aux sociétés COMPUTER SERVICES 77 et INMAC WSTORES SAS 77, pour un montant maximum annuel de 33 000 € HT
15-fev	18-26	Adoption de l'accord-cadre n°2017-26 relatif à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels – Lot 2 : Logiciels et licences – attribué à la société STIMPLUS, pour un montant maximum annuel de 17 000 € HT
15-fev	18-27	Adoption du marché n°2018-01 relatif à l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale, attribué à la société CITROEN – PSA RETAIL France, pour un montant forfaitaire de 11 992,66 € HT
15-fev	18-28	Sortie d'inventaire d'un véhicule de type Berlingo Citroën (1996) pour destruction en raison de son état de vétusté
15-fev	18-29	Convention de mise à disposition à titre gratuit, de surfaces de pêche et d'un chalet au lac du Mail au profit de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « l'Entente de l'Yvette »
21-fev	18-30	Convention de formation passée avec CAPP (Centre d'Accompagnement des Pratiques Professionnelles) – 84bis chemin Embourrel 31860 LABARTHE SUR LEZE – pour les agents du service jeune enfant, sur le thème « Du geste à la parole : mieux comprendre bébé – Communication gestuelle ». Le montant de la dépense s'élève à 1 5000 € TTC
23-fev	18-31	Adoption d'un contrat n°2018-05D relatif à l'assistance au maître d'ouvrage dans le cadre du contrat de performance énergétique et suivi technique 2018, attribué à la société ENERGIE ET SERVICE SAS, pour un taux de rémunération de 6,5% du montant des travaux sur les installations de chauffage collectif de la crèche du Parc et de l'école élémentaire du Guichet
23-fev	18-32	Adoption du marché n°2017-29 relatif à la fourniture de carburant à la pompe et de prestations annexes, attribué à la société TOTAL MARKETING France. Ce marché est à bons de commandes sans maximum ni minimum
23-fev	18-33	Adoption du marché n°2017-32 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison des sports, attribué au groupement d'entreprises entre A/ CONCEPT (mandataire), SARL PCE TECH et LAMALLE INGENIERIE, pour un montant de 148 200 € TTC

06-mars	18-34	Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), contribution de la Fédération Française de Football qui vise à accompagner le développement et la structuration du football amateur pour la période 2017-2021
06-mars	18-35	Convention de mise à disposition du boulodrome, à titre gracieux, au profit de l'association Ferdowski pour l'organisation d'une fête du feu le mardi 13 mars 2018
06-mars	18-36	Dispositif prévisionnel de secours de l'association locale d'Orsay des secouristes français Croix Blanche de l'Essonne de l'Université Paris Saclay au profit du service des sports de la commune d'Orsay dans le cadre de la course L'Orcéenne Nature 13 ^{ème} édition. Ce dispositif sera mis en place à titre gratuit
14-mars	18-37	Contrat de partenariat entre la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Tati (MJC Tati) et la commune d'Orsay relatif à l'organisation d'un spectacle tout public à l'attention des Orcéens dans le cadre du carnaval d'Orsay 2018. Le montant de la dépense s'élève à 2 407 € TTC
12-mars	18-38	Adoption du marché n°2018-04 relatif aux travaux de performance énergétique des bâtiments – Lot 3 : Isolation thermique des murs par l'extérieur, attribué à la société METZ SAS, pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT
13-mars	18-39	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux et de matériels à titre gratuit au profit de « La Bibliothèque Sonore d'Orsay – Les Donneurs de Voix »

Mme Parvez demande des précisions concernant les décisions suivantes. Les réponses de M. le Maire sont apportées point par point.

18-04 – Adoption du marché n°2017-21 relatif à la maintenance, l'entretien et le contrôle des aires de jeux

Quel est le matériau utilisé?

Il s'agit d'un marché de maintenance, d'entretien et de réparation des aires de jeux. Les prestations (fourniture des pièces et main-d'œuvre/déplacement) générées par des interventions curatives feront l'objet d'un devis soumis à l'approbation des Services Techniques (le choix du matériau ou du jeu ne peut être précisé à l'avance).

18-10 – Adoption du contrat n°2017-25D relatif à la télésurveillance du centre technique municipal

Quelle différence entre les 2 postes pour expliquer la différence de coût ?

Poste 1 : maintenance préventive – montant forfaitaire

Poste 2 : maintenance curative – sur bon de commande à survenance du besoin de réparation ou de remplacement (montant maximum annuel de commandes : 4 500 € HT)

18-15 – Adoption du contrat n°2018-03D relatif au contrat de prestations concernant l'assistance de la commune dans l'instruction du droit des sols

Quelles prestations précises comptez-vous demander à CAPURBA ?

Traitement des demandes relatives au droit des sols :

- Permis de construire ;*
- Permis d'aménager ;*
- Certificats d'urbanisme ;*
- Déclarations préalables ;*
- Autorisations de travaux pour les établissements recevant du public.*

La mission de CAPURBA se limite à une mission d'assistance dans l'instruction des demandes, la prise de décision incombant par nature à la Commune. Ce renfort s'inscrit dans une période de forte activité alors que plusieurs postes étaient vacants début 2018.

18-33 – Adoption du marché n°2017-32 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison des sports

Combien la commune a-t-elle touché en assurances suite au sinistre du club house du tennis ?

Montant de l'indemnité = 317 k€, dont 184 k€ reçus au titre de l'indemnité immédiate en 2017 et 133 k€ à percevoir au titre de l'indemnité différée, liée à la reconstruction sur présentation des factures correspondantes.

2018-05 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2018

Comme évoqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires voté le 13 février dernier par le Conseil municipal, le budget 2018 marque l'interruption de la contribution au redressement des comptes publics, qui a ponctionné les concours d'Etat aux collectivités d'un peu plus de 11 milliards d'euros entre 2014 et 2017. Toutefois, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 fixe pour le secteur public local un objectif exigeant de 13 milliards d'euros d'économies à réaliser d'ici 2022 sur ses dépenses de fonctionnement.

Dans ce cadre contraint, il est notamment à relever les éléments suivants concernant la commune d'Orsay :

- Evolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement fixée à 1,2 % par an sur la période
- Amélioration du besoin de financement et de la capacité de désendettement

Ainsi, et malgré le contexte, l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) s'élève à 2 M€ au budget primitif 2018, soit environ 500 k€ de plus que celle de 2017, du fait notamment de la recette exceptionnelle générée en 2017 par la cession de la pépinière d'entreprises.

Les bases fiscales notifiées font état d'une revalorisation moyenne de 2 % dont 1,2 % au titre de l'inflation et 0,8 % au titre de l'évolution physique, ce qui représente une progression de la fiscalité de 262 k€ par rapport au produit perçu en 2017.

Concernant les investissements, la commune poursuivra son effort d'entretien du patrimoine communal et y consacra 1,5 M€ de sa capacité d'investissement. Les projets structurants s'élèveront à 2 M€ dont près de 500 k€ seront financés par des subventions.

Enfin, cette année encore, le budget qui est proposé sera réalisé sans revalorisation des taux communaux.

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE 2017

A. La reprise anticipée des résultats 2017

Le résultat de l'exercice 2017 étant clos, le budget 2018 peut être voté avec reprise anticipée des résultats 2017 en attendant le vote du compte administratif qui aura lieu avant le 30 juin. Il ne sera donc pas nécessaire de voter de budget supplémentaire.

L'exécution budgétaire 2017 laisse apparaître un résultat excédentaire final de 2 613 816,41 €

	Résultat de l'exercice 2017	Résultats antérieurs reportés	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	2 352 555,41	2 242 428,05	4 594 983,46
Investissement	- 306 559,99	- 1 674 607,06	- 1 981 167,05
Total	2 045 995,42		2 613 816,41

B. La reprise anticipée des restes à réaliser

Les restes à réaliser s'élèvent à :

▪ en recettes :	796 786,00 €
▪ en dépenses :	- 761 465,27 €
Solde des restes à réaliser (RAR) :	35 320,73 €

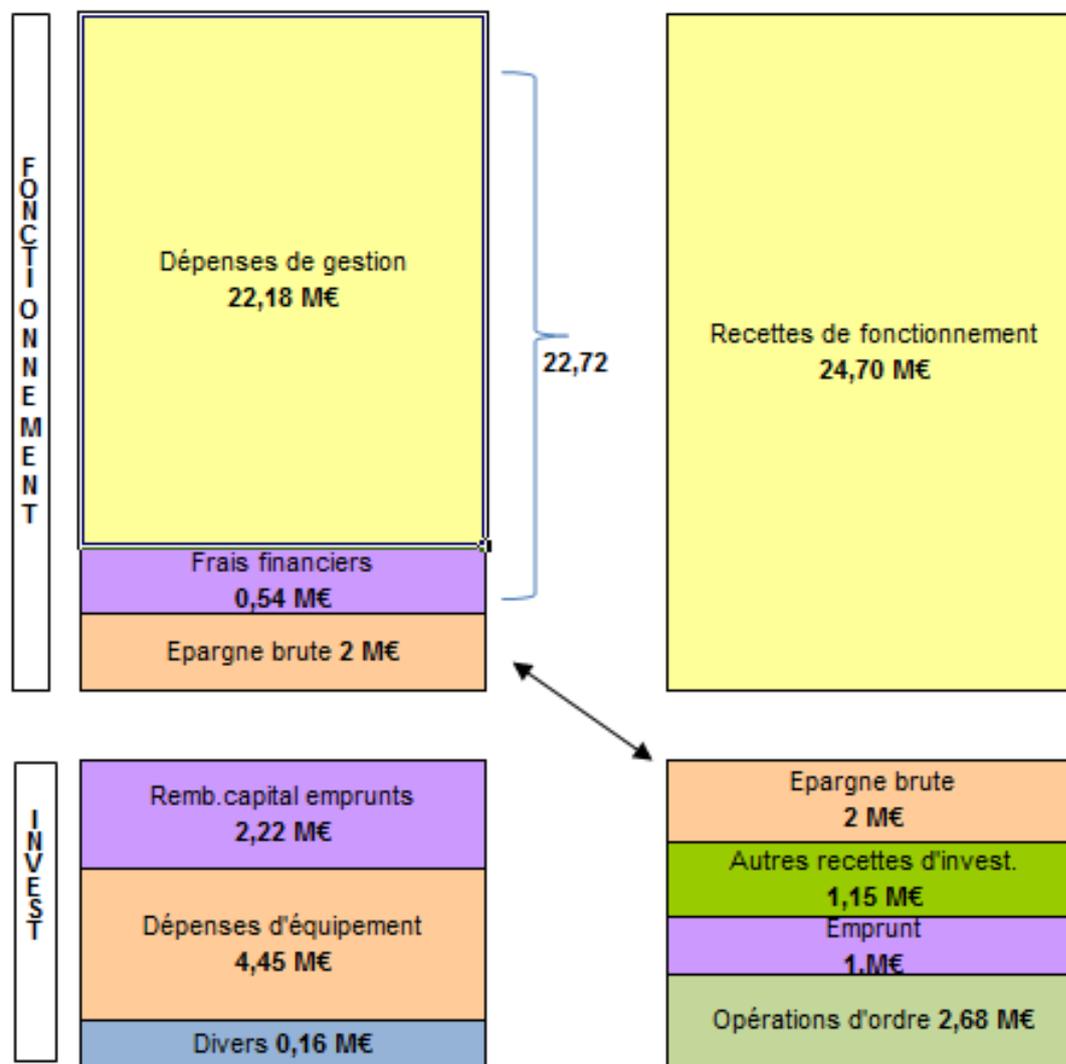
C. Le résultat final de l'exercice 2017

Résultat final de la section d'exploitation :	4 594 983,46 €
Résultat final de la section d'investissement :	-1 981 167,05 €
Solde des restes à réaliser :	<u>35 320,73 €</u>
Résultat final de la section d'investissement :	-1 945 846,32 €
Résultat de fonctionnement reporté	2 649 137,14 €

Sur le résultat de la section fonctionnement, soit 4 594 983,46 €, il sera affecté 1 945 846,32 € en 2018, comme il est d'usage comptablement. LA STRUCTURE DU BUDGET 2018

Conformément à la pratique de l'analyse financière, les opérations non récurrentes (charges et produits exceptionnels) ont été supprimées.

Les recettes réelles de fonctionnement représenteront 24,70 M€, les dépenses 22,72 M€, constituant une épargne brute de 2 M€. En investissement, les dépenses réelles hors remboursement du capital s'établissent à 4,45 M€ avec un emprunt d'1 M€ pour équilibrer la section.



II. A SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors virement à la section de fonctionnement (4,1 M€) s'élèvent à 22,8 M€, et enregistrent une très légère hausse par rapport au BP 2017 (+ 0,68 %), qui reste inférieure à l'objectif maximal de 1,2 % mentionné ci-dessus.

	BP 2017	BP 2018	BP 2018- BP2017	%
Charges à caractère général (chap 011)	5 667 827	5 648 444	- 19 383	-0,34%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	13 920 540	14 171 688	251 148	1,80%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 709 551	1 781 910	72 359	4,23%
Intérêts de la dette (art 66111)	586 100	540 100	- 46 000	-7,85%
Autres dépenses de fonctionnement	811 397	707 242	- 104 155	-12,84%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 695 415	22 849 384	153 969	0,68%

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) : 5,6 M€

Pour rappel, les charges à caractère général sont inscrites au chapitre 011 et comptabilisent les dépenses liées aux achats divers tels que l'énergie-électricité, les combustibles, les carburants, l'eau, les denrées alimentaires, les fournitures scolaires, les contrats de maintenance, les achats de prestations de services, l'entretien de matériel, les honoraires, etc. Elles représentent environ 25 % des dépenses réelles de la commune.

Pour 2018, les dépenses sont en légère diminution, la commune ayant poursuivi ses efforts d'optimisation de la dépense publique.

Les fluides (énergie, eau, carburant) qui pèsent 25 % du chapitre 011 subissent une revalorisation du coût de l'énergie, notamment des taxes. Les charges liées à l'eau ont été calibrées au regard de l'économie générée par l'aménagement du terrain de rugby synthétique (- 8 k€).

Au global, il est prévu d'augmenter les crédits destinés aux fluides de 4 % au vu du réalisé 2017 qui devraient atteindre 1,1 M€.

Les dépenses relatives à la maintenance ont pu être diminuées (- 2,5 %) au global, du fait du redéploiement en interne de prestations informatiques jusque-là assurées par des entreprises. Par ailleurs, des prestations ont une fréquence triennale et n'arrivent à échéance qu'en 2019 ou 2020. Notons cependant que la maintenance curative relative aux équipements de cuisine a été réévaluée suite à un audit des équipements de restauration dans les différentes structures, pour déployer un plan de remise à niveau du matériel.

Les charges liées aux contrats avec les entreprises sont revues à la baisse : le renouvellement du marché d'entretien des espaces verts a été l'occasion de redéfinir le besoin à la baisse, avec notamment l'incidence du terrain synthétique de rugby (- 11 k€).

Les dépenses de denrées alimentaires sont relativement stables et corrélées aux effectifs de la restauration, l'inflation impactant assez peu ce poste.

2. Les charges de personnel : 14,2 M€

Conformément aux éléments présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires approuvé le 13 février dernier, les dépenses de personnel au tableau des effectifs s'élèveront à 14,05 M€.

Les principales mesures qui viendront impacter la masse salariale sont les suivantes :

- l'évolution des taux de cotisations, notamment avec la suppression d'une cotisation URSSAF en part salariale pour compenser en partie la hausse de la CSG, qui se répercute par une augmentation d'une contribution URSSAF en part patronale. La cotisation de sécurité sociale maladie (URSSAF employeur) passe ainsi de 12,89 % à 13 %.
- la création d'une indemnité compensatrice prévue par la loi de finances pour 2018 pour également compenser la hausse de 1,7 % de la CSG. Entrant dans l'assiette des cotisations et contributions, cette indemnité a également pour conséquence une augmentation de la masse salariale. Pour le 1er trimestre l'indemnité compensatrice versée aux agents s'élève à 22 k€ bruts.
- l'augmentation du SMIC horaire brut de 9,76 € à 9,88 €
- l'augmentation des barèmes des avantages en nature,
- l'impact de l'avancement des carrières :
 - avancements d'échelon : 49 k€ sur l'exercice 2018
 - avancements de grade : 13 k€ sur 6 mois (promotions au 1er juillet 2018)
 - nominations au titre de la promotion interne : 2 k€ sur 6 mois (promotions au 1er juillet 2018 également) dans le cas où tous les agents seraient inscrits sur la liste d'aptitude établie par le CIG de Versailles,
 - nominations après concours ou par intégration directe.
- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Pour rappel :

- il n'y aura pas d'évolution du point d'indice en 2018
- le Plan de Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) est suspendu jusqu'au 1er janvier 2019

A cela viennent s'ajouter les charges des agents CPS (intervenante en musique et agent chargé de la prévention des risques) et le FONJEP pour 150 k€. Le chapitre 012 devrait s'élever à 14,2 M€ en globalité.

3. Les autres charges de gestion courante : 1,8 M€

Elles comprennent les participations obligatoires aux syndicats et établissements publics, aux écoles privées sous contrat, les subventions aux associations, les indemnités versées aux élus et les admissions en non-valeur.

	BP 2017	BP 2018
Syndicats	36 k€	38 k€
CRD de la Vallée de Chevreuse (quotients)	18 k€	18 k€
Participation obligatoires aux écoles privées	119 k€	138 k€
Subventions aux associations	744 k€	800 k€
Elus	198 k€	198 k€
Non-valeurs	39 k€	36 k€
Subvention CCAS	555 k€	555 k€
Total	1 709 k€	1 782 k€

➤ Les variations sur ce chapitre s'expliquent par :

- Subventions aux associations : elles comprennent depuis fin 2016 les subventions versées aux coopératives scolaires pour le financement des classes de découvertes. La provision nécessaire au versement de l'acompte en fin d'exercice (17 k€) a été intégrée, pour 2018, au stade de la préparation budgétaire, ce qui n'avait pas été le cas en 2017, ce qui explique une partie de l'augmentation.
- Participation obligatoire aux écoles privées : elle est réévaluée chaque année au vu d'un indice et du nombre d'enfants inscrits dans les écoles privées sous contrat.

4. Les intérêts de la dette : 493 k€

	2017				2018			
	Charges financières		Produits financiers	Charges financières nettes	Charges financières		Produits financiers	Charges financières nettes
	intérêts réglés à échéance	ICNE			intérêts réglés à échéance	ICNE		
Dette ville	586 100 €	-13 681 €		572 419 €	540 100 €	-36 792 €		503 308 €
Swap	96 234 €		-92 700 €	3 534 €	68 308 €		-70 025 €	-1 717 €
CPS : conventions reprise dette			-20 000 €	-20 000 €			-8 963 €	-8 963 €
Total	682 334 €	-13 681 €	-112 700 €	555 953 €	608 408 €	-36 792 €	-78 988 €	492 628 €

Les charges financières continuent à décroître sous l'effet du désendettement.

5. Les autres dépenses de fonctionnement

- Elles comprennent notamment les prélèvements opérés sur la fiscalité tels que :
 - ✓ Loi SRU : depuis 2017, le seuil de logements sociaux à atteindre est passé à 25 % du fait de la fusion intercommunale. La commune se trouve donc soumise à un prélèvement porté à 87 k€, avec un taux de logements sociaux de 20,72 %

- ✓ FPIC : le fonds de péréquation horizontale mis en place fin 2011 et appliqué à partir de 2012 a atteint son point culminant en 2016. La communauté d'agglomération a pris à sa charge le surcoût lié à la fusion intercommunale de manière dégressive. Pour 2018, une augmentation du prélèvement de l'ordre de 2 % est prévue, le portant (déduction faite de la compensation intercommunale) à 398 k€.
 - ✓ La réforme liée à la dépénalisation du stationnement payant a instauré le Forfait de Post-Stationnement (FPS) qui doit être reversé à 50 % à Ile de France Mobilités (anciennement STIF) ou à la CPS. Une ligne de 65 k€ a donc été inscrite pour ce reversement net de frais de gestion.
- Le solde des autres dépenses de fonctionnement comporte les dépenses exceptionnelles qui s'élèvent à 125 k€. Elles concernent essentiellement les opérations de gestion liées aux rattachements des recettes en fin d'exercice n-1, et les annulations de titres concernant les exercices antérieurs.

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fin de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement permet aux recettes réelles de fonctionnement de retrouver une dynamique. Au global, les recettes croissent de 1,7 %.

	BP 2017	BP 2018	BP 2018- BP2017	%
Produit des contributions directes 73111	14 622 996	14 853 403	230 407	1,58%
Fiscalité indirecte	3 072 045	3 292 948	220 903	7,19%
Dotations	2 632 977	2 558 707	- 74 270	-2,82%
Autres recettes d'exploitation	4 116 741	4 162 794	46 053	1,12%
Total des recettes réelles de fonctionnement	24 444 759	24 867 852	423 093	1,73%

1. Les produits des contributions directes : 14,9 M€

La fiscalité directe est constituée de la taxe d'habitation et des taxes foncières (sur le bâti et le non-bâti). La majoration forfaitaire des bases cadastrales, liée à l'inflation depuis 2017, s'élève à 1,2 % en 2018, contre 0,4 % en 2017. La notification des bases le 16 mars 2018 permet de prévoir une évolution physique de ces dernières de 0,8 %.

La fiscalité représente 60 % des recettes réelles de fonctionnement.

Fiscalité directe	2017			2018			Evolution 2018/2017 en %			
	Bases notifiées	Taux	Produit encaissé	Bases prévisionnelles indicatives	Taux	Produit estimé 2017	Bases	Taux	Produit encaissé	écart en valeur
Taxe d'habitation	40 714 497	17,57%	7 153 537 €	41 699 000	17,57%	7 326 514 €	2,42%	0,00%	2,42%	172 977 €
Taxe foncière	28 832 298	25,52%	7 358 002 €	29 252 000	25,52%	7 465 110 €	1,46%	0,00%	1,46%	107 108 €
Taxe foncière (non bâti)	86 057	93,32%	80 308 €	66 200	93,32%	61 778 €	-23,07%	0,00%	-23,07%	- 18 531 €
Total	69 632 852		14 591 848 €	71 017 200		14 853 402 €	1,99%		1,79%	261 554 €

2. La fiscalité indirecte : + 221 k€

L'attribution de compensation (AC) et la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (« droits de mutation ») en sont les principales composantes. Ce chapitre connaît des mouvements significatifs par rapport au budget 2017, liés notamment à la réforme sur les droits de stationnement.

Fiscalité indirecte	BP 2017	BP 2018	Evolution BP 2018 / BP 2017	Ecart en valeur
Attribution de compensation	1 595 k€	1 938 k€	21,45%	342 k€
Dotation fiscale CPS pour dynamisme économique		16 k€		
Droits de stationnement	198 k€		-100,00%	-198 k€
Taxe sur la consommation finale d'électricité	337 k€	337 k€	0,00%	k€
Taxes sur la publicité	17 k€	18 k€	2,94%	1 k€
Taxe additionnelle droits de mutation ou pub. Foncière	880 k€	940 k€	6,82%	60 k€
Autres taxes diverses (taxes aéroportuaires)	45 k€	45 k€	0,00%	k€
Total	3 072 k€	3 293 k€	7,19%	221 k€

- L'AC a été réévaluée de 342 k€ suite à la décision de la commune de financer la charge nette du transfert voirie via le principe du fonds de concours.

En effet, historiquement, la commune d'Orsay avait choisi dès 2007 de financer le transfert par le jeu de l'attribution de compensation, l'endettement important hérité par la commune rendant difficile un financement via un fonds de concours, pesant sur le besoin de financement (emprunt). Aujourd'hui, le contexte budgétaire de la commune a changé, du fait d'une part du travail de désendettement et, d'autre part, de la baisse des dotations depuis 2014 contraignant l'épargne. Il est apparu intéressant de revoir les modalités de financement du transfert via le fonds de concours qui permet de retrouver des marges de manœuvre en fonctionnement et de stimuler l'épargne.

La prochaine commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) doit approuver ces modalités.

- Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité adopté le 16 novembre 2016, la CPS verse une dotation fiscale au titre de la fiscalité économique aux communes membres ayant contribué à augmenter le produit de la fiscalité économique. Elle s'élève à 16 k€ au titre de 2018.
- La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement a été appréciée, comme chaque année, au regard de la tendance des trois dernières années, exclusion faite d'éventuelles opérations exceptionnelles, comme le veut le principe de la prudence budgétaire, et corrigé du rythme des trois premiers mois de l'année. Elle est estimée à 940 k€ contre 880 k€ prévus en 2017 pour un réalisé de 968 k€.
- Suite à la réforme liée à la dépenalisation du stationnement payant, les droits de stationnement sont devenus des redevances d'occupation du domaine public et ne sont donc plus considérées comme des taxes.
- Les autres taxes, sur la consommation finale d'électricité, aéroportuaires et sur la publicité extérieure, restent stables et représentent 400 k€.

3. Les dotations et participations : 2,6 M€

Les dotations sont en diminution de près de 3 % malgré le gel de la baisse de la DGF. La non reconduction du dispositif d'incitation pour les maires contribuant à l'effort de construction de logements explique cette baisse.

Dotations et subventions	BP 2017	BP 2018	Evolution BP 2018 / BP 2017	Ecart en valeur
Dotation forfaitaire nette	1 154 k€	1 120 k€	-2,99%	-35 k€
DNP : Dotation Nationale de Péréquation		18 k€		18 k€
FCTVA		21 k€		21 k€
Dotations diverses dont instituteurs	6 k€	6 k€	0,00%	k€
Subventions collectivités et autres	34 k€	27 k€	-21,70%	-7 k€
Autres organismes (CAF)	1 160 k€	1 190 k€	2,55%	30 k€
Etat - Compensation d'exonérations	179 k€	178 k€	-0,43%	-1 k€
Autres AMB	101 k€		-100,00%	-101 k€
TOTAL	2 633 k€	2 558 k€	-2,84%	-75 k€

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : la dotation 2018 devrait être sensiblement la même que celle réalisée en 2017, le gouvernement ayant décidé de gel de la baisse de la dotation. Une incertitude demeure sur la part variable liée à l'évolution de la population DGF et sur l'écrêtement de la dotation compensatrice appliqué depuis plusieurs années. Le montant inscrit correspond à celui perçu en 2017 soit 1,12 M€.
- Dotation Nationale Péréquation (DNP): les prélèvements opérés ces dernières années sur les différentes recettes (FPIC, contribution au redressement des finances publiques) ont impacté les ratios de la commune qui devient éligible à la DNP dont le montant est estimé à 18 k€.
- FCTVA : afin de compenser les prélèvements mentionnés ci-dessus, les maires et présidents d'EPCI ont obtenu une compensation de la TVA sous forme de dotation pour les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien de leurs bâtiments (même principe que le FCTVA perçu en section d'investissement). Ce fonds devrait s'élever à 21 k€.
- La subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est estimée à 1 190 k€, soit 30 k€ de plus qu'au BP 2017 du fait de régularisations de dossiers en cours.
- Compensations fiscales : ces compensations sont versées par l'Etat et concernent les exonérations de fiscalité à l'initiative de l'Etat ; stabilité autour de 180 k€.
- L'aide aux communes participant à l'effort de construction de logements : cette aide n'a pas été maintenue en 2018 (cf dito).

4. Autres recettes d'exploitation : 4,1 M€

Elles recouvrent les atténuations de charges, les produits de gestion courante, les produits financiers et les produits exceptionnels. Elles sont relativement stables mais recouvrent des réalités diverses :

- Les atténuations de charges : elles sont constituées des indemnités journalières de sécurité sociale et des remboursements d'assurance liés aux maladies et congés maternité. Ce chapitre s'élèvera à 240 k€ soit au même niveau qu'au BP 2017.
- Les produits de gestion courante enregistrent les recettes en lien avec les prestations offertes par la collectivité. Ce chapitre comptabilise en outre désormais les produits de la redevance de stationnement (anciennement considérés comme une taxe) et le nouveau Forfait de Post-Stationnement (FPS) mentionnés ci-dessus. Ces deux lignes représentent respectivement 235 k€ et 200 k€, le FPS faisant l'objet d'un reversement à 50 % à la CPS ou à Ile de France Mobilités.

- Les redevances d'occupation du domaine public ont été revues à la hausse pour tenir compte des recettes liées aux chantiers programmés et qui occupent le domaine public (+ 69 k€) pour s'élever à 145 k€
- Les redevances à caractère social (structures petite enfance) et périscolaires devraient être légèrement inférieures (de l'ordre de 3 %) à celles du BP 2017 au regard des contrats et abonnements souscrits à la rentrée et du nombre d'enfants fréquentant les structures. Elles devraient s'élever à respectivement 578 k€ et 1 365 k€
- Les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, redevances liées aux DSP) s'élèveront à 378 k€ et ne devraient pas connaître de mouvements notables.
- Les produits financiers marquent un recul comme chaque année du fait de l'amortissement des emprunts auxquels ils sont rattachés (swap et remboursement des frais financiers de la dette liée au transfert voirie).
- Les produits exceptionnels baissent de plus de 200 k€, du fait de l'inscription, l'an passé, dès le budget primitif, d'indemnités exceptionnelles liées à un jugement favorable à la commune. Le budget a été calibré au regard des seuls éléments connus à ce jour au titre du budget 2018.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement bénéficie d'une épargne brute de 2 M€ à laquelle viendra s'ajouter un emprunt d'environ 1 M€ pour équilibrer le budget.

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7,6 M€ et se répartissent ainsi :

1. Le remboursement en capital de la dette : 2,2 M€

Depuis fin 2014, la commune a profité du contexte très favorable de taux d'intérêt particulièrement bas pour réaménager sa dette. Fin 2016, une partie de l'encours de la Société Générale (3,3 M€) a été renégociée permettant ainsi de restituer à la section d'investissement 450 k€ de capacité d'investissement. Pour rappel, fin 2014 et début 2015 a été conduit un réaménagement de la dette sur une partie de l'encours Caisse d'Epargne et Dexia-SFIL (représentant 10,3 M€ de l'encours). Ainsi, en 3 années, la moitié de l'encours a été refinancée, allégeant le poids budgétaire de la dette.

Le montant du capital de la dette s'élève en 2018 à 2,2 M€, soit + 50 k€ par rapport à 2017, du fait de la structure de l'amortissement qui est majoritairement progressif.

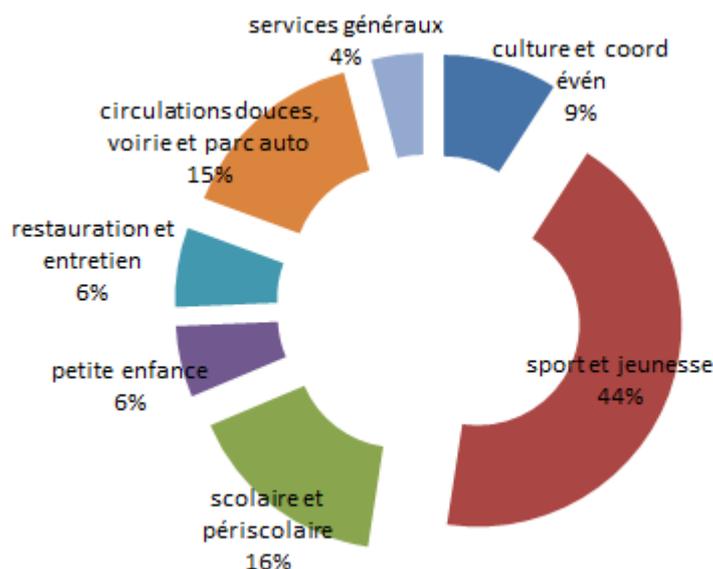
2. Les dépenses d'équipement et d'études (chap. 20, 21 et 23) : 3,9 M€

Une enveloppe de 1,5 M€ est prévue pour maintenir à niveau les équipements publics et assurer le renouvellement du matériel amorti avec, (non exhaustif) :

- secteur culturel :
 - intervention sur l'escalier de secours salle Jacques Tati (20 k€),
 - acquisition de matériel pour les ateliers Maison Tati (17 k€)
- secteur des sports :
 - gymnase Blondin : réfection de locaux techniques (18 k€)
 - diverses interventions techniques au stade (50 k€)
 - entretien stade nautique (50 k€)
 - gymnase Maillecourt : praticable salle gym (33 k€)
- Petite enfance :
 - Réfection des sols souples jeux extérieurs (45 k€)

- Secteur périscolaire :
 - plateau d'évolution CLM Maillecourt (50 k€)
 - Jeux extérieurs CLM Centre (20 k€)
- Secteur scolaire :
 - Pose de visiophones, stores, brise-vues... (15 k€)
 - Jardin pédagogique maternelle Mondétour (6 k€)

Répartition par secteur des travaux d'entretien et amélioration :



➤ Projets structurants : 2 M€

- Schéma directeur informatique : poursuite et renforcement de la démarche avec une enveloppe qui passe à 300 k€ pour accroître la qualité du service aux usagers.
- Contrat départemental d'optimisation énergétique : entamée en 2017, le contrat d'optimisation énergétique concernera l'assainissement de l'église et de la crypte, l'isolation de divers bâtiments : mairie annexe de Mondétour, vestiaires du stade de rugby, crèche du Parc, et groupe scolaire du Guichet pour une enveloppe estimée à 951 k€ subventionnée à 50 % par le Département de l'Essonne.
- Gymnase du Guichet phase 3 (remplacement châssis + ravalement) pour 66 k€
- Rugby synthétique phase 2 : construction de vestiaires, à hauteur de 255 k€ dans l'attente des subventions sollicitées auprès de la CPS.
- Maison de sports : suite à l'incendie qui a dévasté le club house de tennis, un nouveau bâtiment verra le jour à l'emplacement de l'actuel logement du gardien. Cet équipement sera dédié à toutes les associations sportives, au club house du club de tennis accueillera le logement du gardien du stade. La maîtrise d'œuvre est prévue pour 60 k€
- Diverses études à hauteur de 85 k€ : mise aux normes CLM Centre, requalification de l'auditorium, mur de la Bouvêche.
- Aménagement d'une salle de vie à la halte-garderie pour 60 k€ et divers aménagements à la crèche du Parc pour 85 k€
- L'accueil du stade nautique, les vestiaires et sanitaires doivent faire l'objet d'une réhabilitation complète pour 120 k€

3. Immobilisations en cours

155 k€ sont inscrits au chapitre 23 pour les immobilisations liées aux installations de chauffage et aux travaux en cours.

4. Fonds de concours : 538 k€

Comme évoqué ci-dessus, le financement de la charge nette du transfert va désormais s'effectuer via le versement d'un fonds de concours à la CPS à hauteur de 388 k€ auquel s'ajoutera en 2018 une enveloppe de 150 k€

5. Reversement du FCTVA

Fin 2015, l'Etat a mis en place un plan de relance de l'investissement pour compenser les pertes de dotations et encourager l'investissement. Parmi les mesures proposées, un préfinancement du FCTVA était proposé aux communes. La commune d'Orsay a bénéficié de cette avance de trésorerie qui doit être remboursée sur 2 exercices budgétaires : 2017 et 2018 à hauteur de 155 131 € par an.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2,9 M€ emprunt compris.

1. Les recettes définitives :

Elles comprennent :

- Le FCTVA pour 364 k€, soit sensiblement la même valeur que l'an passé (356 k€ au BP 2017).
- La taxe d'aménagement a été réévaluée à 130 k€ contre 100 k€ en 2017 pour tenir compte de la dynamique du réalisé 2017.
- Le remboursement en capital de la dette suite au transfert de la compétence voirie à la CAPS pour 125 k€
- Les subventions d'équipement s'élèvent à 466 k€ et correspondent au contrat de territoire signé avec le Département de l'Essonne pour l'optimisation énergétique (cf ci-dessus), à hauteur de 466 k€.
- Sur ce chapitre est également inscrit le produit des amendes perçu avec deux années de décalage pour 73 k€ contre 45 k€ en 2017, actualisé au vu du réalisé 2017.

2. L'excédent de fonctionnement capitalisé : 1,9 M€

Le budget étant voté avec affectation du résultat par anticipation, il convient d'inscrire au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 1 945 846,32 €

3. La dette :

Un emprunt d'1,03 M€ sera inscrit pour équilibrer le budget.

Compte tenu du capital à rembourser en 2018 de 2,2 M€, l'encours de la dette au 31/12/2018 devrait s'élever à 19,23 M€.

Encours de la dette au 31/12/2017 :	+ 20,45 M€
✓ Recours à l'emprunt :	+ 1,03 M€
✓ Capital à rembourser :	<u>- 2,22 M€</u>
Encours de la dette au 31/12/2018 :	+ 19,26 M€

Le budget 2018 qui sera voté en équilibre, par sections et par chapitres, se présente de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 667 826.59		5 648 444.00	5 648 444.00	5 648 444.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	13 920 540.00		14 171 688.00	14 171 688.00	14 171 688.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	456 600.00		550 726.00	550 726.00	550 726.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	1 709 551.00		1 781 910.00	1 781 910.00	1 781 910.00
Total des dépenses de gestion courante		21 754 517.59		22 152 768.00	22 152 768.00	22 152 768.00
66	CHARGES FINANCIERES	670 953.00		571 616.00	571 616.00	571 616.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	124 444.00		125 000.00	125 000.00	125 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVI	145 600.00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 695 514.59		22 849 384.00	22 849 384.00	22 849 384.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEM	3 471 076.46		4 105 105.14	4 105 105.14	4 105 105.14
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S	1 205 596.00		1 207 500.00	1 207 500.00	1 207 500.00
043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTI	466 750.00				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 143 422.46		5 312 605.14	5 312 605.14	5 312 605.14
TOTAL		27 838 937.05		28 161 989.14	28 161 989.14	28 161 989.14
						+
D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						28 161 989.14

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	239 700.00		240 000.00	240 000.00	240 000.00
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 067 241.00		3 300 806.00	3 300 806.00	3 300 806.00
73	IMPOTS ET TAXES	17 695 041.00		18 146 351.00	18 146 351.00	18 146 351.00
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPA	2 632 977.00		2 558 707.00	2 558 707.00	2 558 707.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURAN	368 500.00		378 000.00	378 000.00	378 000.00
Total des recettes de gestion courante		24 003 459.00		24 623 864.00	24 623 864.00	24 623 864.00
76	PRODUITS FINANCIERS	112 700.00		78 988.00	78 988.00	78 988.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	328 600.00		125 000.00	125 000.00	125 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		24 444 759.00		24 827 852.00	24 827 852.00	24 827 852.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S	685 000.00		685 000.00	685 000.00	685 000.00
043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTI	466 750.00				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 151 750.00		685 000.00	685 000.00	685 000.00
TOTAL		25 596 509.00		25 512 852.00	25 512 852.00	25 512 852.00

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 649 137.14
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	28 161 989.14
--	---------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	302 511.00	95 930.34	168 500.00	168 500.00	264 430.34
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			538 056.00	538 056.00	538 056.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 013 134.46	650 475.81	3 584 419.00	3 584 419.00	4 234 894.81
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	95 000.00	15 059.12	155 000.00	155 000.00	170 059.12
Total des dépenses d'équipement		4 410 645.46	761 465.27	4 445 975.00	4 445 975.00	5 207 440.27
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVE	155 131.00		155 131.00	155 131.00	155 131.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 351 163.00		2 918 000.00	2 918 000.00	2 918 000.00
26	PARTICPATIONS ET CREANCES RATTAC.					
Total des dépenses financières		6 506 294.00		3 073 131.00	3 073 131.00	3 073 131.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	10 000.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 926 939.46	761 465.27	7 569 106.00	7 569 106.00	8 330 571.27
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S	685 000.00		685 000.00	685 000.00	685 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 800 000.00		1 400 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 485 000.00		2 085 000.00	2 085 000.00	2 085 000.00
TOTAL		13 411 939.46	761 465.27	9 654 106.00	9 654 106.00	10 415 571.27

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 981 167.05
---	--------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	12 396 738.32
---	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECU	720 699.00	796 786.00	539 107.00	539 107.00	1 335 893.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 16	4 183 024.00		1 731 929.86	1 731 929.86	1 731 929.86
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
48	COMPTES DE REGULARISATION					
Total des recettes d'équipement		4 903 723.00	796 786.00	2 271 036.86	2 271 036.86	3 067 822.86
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVE	456 000.00		494 000.00	494 000.00	494 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	2 008 139.47		1 945 846.32	1 945 846.32	1 945 846.32
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	213 044.00		124 964.00	124 964.00	124 964.00
024	PRODUIT DES CESSIONS	1 350 500.00		500.00	500.00	500.00
Total des recettes financières		4 029 683.47		2 566 310.32	2 566 310.32	2 566 310.32
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	10 000.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00
Total des recettes réelles d'investissement		8 943 406.47	796 786.00	4 887 347.18	4 887 347.18	5 684 133.18
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION	3 471 076.46		4 105 105.14	4 105 105.14	4 105 105.14
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S	1 205 596.00		1 207 500.00	1 207 500.00	1 207 500.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 800 000.00		1 400 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 476 672.46		6 712 605.14	6 712 605.14	6 712 605.14
TOTAL		15 420 078.93	796 786.00	11 599 952.32	11 599 952.32	12 396 738.32

M. Roche demande qu'une série d'éléments (les transparents présentés lors du débat sur le rapport d'orientation budgétaire, le nouveau schéma directeur informatique, le plan de formation 2018-2020) soit transmise en version numérique à l'ensemble des élus. Concernant la vidéo-protection, le déploiement est-il toujours d'actualité, étant donné que cela n'apparaît pas dans la présentation budgétaire, et est-ce qu'il représente bien un coût de 300 000 € comme évoqué lors de la dernière séance du conseil municipal ?

M. le Maire confirme que tous les éléments demandés seront transmis. L'enveloppe budgétaire globale de 300 000 € concerne l'ensemble des projets numériques (tant en terme de moyens humains, d'outils informatiques, de développement numérique dans les écoles que de déploiement de la vidéo-protection). Suite à la prochaine réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), les solutions opérationnelles seront discrètes et efficaces, en accord avec les attentes de la population et de la police.

M. Roche souligne que la pression fiscale reste forte sur la commune et que la baisse des dépenses n'est pas assez importante ; bien que le taux de 0,7% de hausse des dépenses annoncé reste dans la limite de 1,2 % fixé par le gouvernement. Ce taux résulte de la baisse des charges à caractère général et exceptionnelles. La baisse des charges à caractère général, due à une baisse de la dette, ne justifie pas l'augmentation des autres dépenses. La baisse des charges exceptionnelles permet d'afficher un résultat sur les dépenses réelles. Les dépenses de gestion, entre 2017 et 2018, ont augmenté de 1,8 %, donc bien au-dessus de la limite de 1,2 %. Malgré les efforts faits sur la baisse des charges à caractère général, les charges de personnels augmentent bien de 1,8%, représentent 62% des dépenses communales ; ce qui est trop important, notamment en comparaison des communes de la même strate. Ces charges étaient de 53% en 2008. Il faut donc envisager une baisse progressive des effectifs. Concernant les subventions aux associations, les dépenses passent de 744 k€ en 2017 à 800 k€ dans ce budget primitif 2018. Cette augmentation n'est pas acceptable dans la période. Concernant les investissements, le déploiement effectif de la vidéo-protection est une bonne chose alors que d'autres dépenses paraissent trop élevées, comme la rénovation du vestiaire de rugby pour 250 k€. Pour ces raisons, certains élus de l'opposition voteront contre cette délibération.

M. le Maire assume les fortes différences structurelles de point de vue sur la manière de considérer le budget de la commune. En effet, la part des dépenses de personnels est à 62%, mais cette différence avec la part en 2008 s'explique par la baisse très importante de la dotation versée par l'Etat. Concernant la forte pression fiscale, un effort est fait pour maintenir des taux constants.

Les Orcéens sont habitués, et légitimement en droit d'attendre une qualité de service public à la hauteur : de nombreuses places en crèche, une ATSEM par classe maternelle, une restauration en régie, une piscine communale, un service de déneigement (particulièrement salué cette année par un grand nombre d'habitants) et la structure des « Crocus » notamment. Cette offre de service est fortement appréciée, nettement au-dessus de la moyenne des villes de la même strate malgré les efforts budgétaires demandés par l'Etat. Nous ne visons pas une réduction du personnel.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Charoussat, M. Bernert, M. Redouane), 1 abstention (Mme Danhiez) :

- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2017 – recettes d'investissement : 796 786,00 €
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2017 – dépenses d'investissement : -761 465,27 €
- **Approuve** par anticipation le résultat final de l'exercice 2017 tel qu'il se présente ci-dessous :

Résultat final de la section d'exploitation : 4 594 983,46 €

Résultat final de la section d'investissement : -1 981 167,05 €

Solde des restes à réaliser : 35 320,73 €

Résultat final de la section d'investissement : -1 945 846,32 €

Résultat de fonctionnement reporté : 2 649 137,14 €

- **Approuve** l'affectation provisoire pour un montant de 1 945 846,32 € du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2017 en section d'investissement en 2018.
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif de la commune par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement du budget primitif de la commune par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** globalement le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 tel qu'il lui est présenté ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 667 826.59		5 648 444.00	5 648 444.00	5 648 444.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	13 920 540.00		14 171 688.00	14 171 688.00	14 171 688.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	456 600.00		550 726.00	550 726.00	550 726.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	1 709 551.00		1 781 910.00	1 781 910.00	1 781 910.00
Total des dépenses de gestion courante		21 754 517.59		22 152 768.00	22 152 768.00	22 152 768.00
66	CHARGES FINANCIERES	670 953.00		571 616.00	571 616.00	571 616.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	124 444.00		125 000.00	125 000.00	125 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVI	145 600.00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 695 514.59		22 849 384.00	22 849 384.00	22 849 384.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEM	3 471 076.46		4 105 105.14	4 105 105.14	4 105 105.14
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S	1 205 596.00		1 207 500.00	1 207 500.00	1 207 500.00
043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTI	466 750.00				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 143 422.46		5 312 605.14	5 312 605.14	5 312 605.14
TOTAL		27 838 937.05		28 161 989.14	28 161 989.14	28 161 989.14

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	28 161 989.14
--	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	239 700.00		240 000.00	240 000.00	240 000.00
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 067 241.00		3 300 806.00	3 300 806.00	3 300 806.00
73	IMPOTS ET TAXES	17 695 041.00		18 146 351.00	18 146 351.00	18 146 351.00
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPA	2 632 977.00		2 558 707.00	2 558 707.00	2 558 707.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURAN	368 500.00		378 000.00	378 000.00	378 000.00
Total des recettes de gestion courante		24 003 459.00		24 623 864.00	24 623 864.00	24 623 864.00
76	PRODUITS FINANCIERS	112 700.00		78 988.00	78 988.00	78 988.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	328 600.00		125 000.00	125 000.00	125 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		24 444 759.00		24 827 852.00	24 827 852.00	24 827 852.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S	685 000.00		685 000.00	685 000.00	685 000.00
043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTI	466 750.00				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 151 750.00		685 000.00	685 000.00	685 000.00
TOTAL		25 596 509.00		25 512 852.00	25 512 852.00	25 512 852.00

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 649 137.14
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	28 161 989.14
--	---------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	302 511.00	95 930.34	168 500.00	168 500.00	264 430.34
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			538 056.00	538 056.00	538 056.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 013 134.46	650 475.81	3 584 419.00	3 584 419.00	4 234 894.81
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	95 000.00	15 059.12	155 000.00	155 000.00	170 059.12
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		4 410 645.46	761 465.27	4 445 975.00	4 445 975.00	5 207 440.27
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVE	155 131.00		155 131.00	155 131.00	155 131.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 351 163.00		2 918 000.00	2 918 000.00	2 918 000.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTAC.					
Total des dépenses financières		6 506 294.00		3 073 131.00	3 073 131.00	3 073 131.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	10 000.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 926 939.46	761 465.27	7 569 106.00	7 569 106.00	8 330 571.27
040	<i>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S</i>	<i>685 000.00</i>		<i>685 000.00</i>	<i>685 000.00</i>	<i>685 000.00</i>
041	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	<i>1 800 000.00</i>		<i>1 400 000.00</i>	<i>1 400 000.00</i>	<i>1 400 000.00</i>
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 485 000.00		2 085 000.00	2 085 000.00	2 085 000.00
TOTAL		13 411 939.46	761 465.27	9 654 106.00	9 654 106.00	10 415 571.27
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						1 981 167.05
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						12 396 738.32

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECU	720 699.00	796 786.00	539 107.00	539 107.00	1 335 893.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 16)	4 183 024.00		1 731 929.86	1 731 929.86	1 731 929.86
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
48	COMPTES DE REGULARISATION					
Total des recettes d'équipement		4 903 723.00	796 786.00	2 271 036.86	2 271 036.86	3 067 822.86
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVE	456 000.00		494 000.00	494 000.00	494 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	2 008 139.47		1 945 846.32	1 945 846.32	1 945 846.32
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	213 044.00		124 964.00	124 964.00	124 964.00
024	PRODUIT DES CESSIONS	1 350 500.00		500.00	500.00	500.00
Total des recettes financières		4 029 683.47		2 566 310.32	2 566 310.32	2 566 310.32
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	10 000.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00
Total des recettes réelles d'investissement		8 943 406.47	796 786.00	4 887 347.18	4 887 347.18	5 684 133.18
021	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION</i>	<i>3 471 076.46</i>		<i>4 105 105.14</i>	<i>4 105 105.14</i>	<i>4 105 105.14</i>
040	<i>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S</i>	<i>1 205 596.00</i>		<i>1 207 500.00</i>	<i>1 207 500.00</i>	<i>1 207 500.00</i>
041	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	<i>1 800 000.00</i>		<i>1 400 000.00</i>	<i>1 400 000.00</i>	<i>1 400 000.00</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 476 672.46		6 712 605.14	6 712 605.14	6 712 605.14
TOTAL		15 420 078.93	796 786.00	11 599 952.32	11 599 952.32	12 396 738.32

2018-06 - FINANCES – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2018

I – L'EXECUTION BUDGETAIRE 2017

A. La reprise anticipée des résultats 2017

Comme pour les années précédentes, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice antérieur. En 2017, l'exécution budgétaire laisse apparaître un solde excédentaire de 109 795,51 €.

Section	Résultat d'exécution 2017	Résultats antérieurs reportés	Résultat de clôture 2017
Exploitation	164 072,38 €	185 428,71 €	349 501,09 €
Investissement	-293 809,15 €	54 103,57 €	-239 705,58 €
Total	-129 736,77 €	239 532,28 €	109 795,51 €

B. La reprise des restes à réaliser 2017

En dépenses : Il y a 152 729,29 € de restes à réaliser en 2017.

Libellé tiers	Libellé	Nature	Montant HT
FORNARO	CREATION D'UN RESEAU EAUX USEES STADE MUNICIPAL	2315	4 680,00
ORTEC INDUSTRIE	MISE EN PLACE D'UNE CHAUSSETTE SUR UN BRANCHEMENT	2315	4 171,43
JEAN LEFEBVRE	CREATION D'UN BAC A GRAISSE RESTAURANT SCOLAIRE	2315	11 419,88
JEAN LEFEBVRE	MISE EN CONFORMITE LOGEMENT MODETOUR	2315	8 058,03
JEAN LEFEBVRE	REPRISE ASSAINISSEMENT DU FOND DU GUICHET	2315	8 420,88
JEAN LEFEBVRE	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AVENUE DES HIRONDELLES	2315	32 491,80
FORNARO	REPRISE DES ECOULEMENTS DES EAUX USEES STADE DE FOOT	2315	12 633,60
JEAN LEFEBVRE	BRANCHEMENTS DE REGARDS EU AVENUE DES HIRONDELLES PHASE 2	2315	37 292,84
JEAN LEFEBVRE	REPRISE TAMPONS RUE DE VERSAILLE / RUE DES SOURCES	2315	2 609,60
JEAN LEFEBVRE	REGARDS DE BRANCHEMENTS EU AVENUE DES HIRENDELLES PHASE 3	2315	30 951,23
	TOTAL GENERAL		152 729,29

En recettes : les restes à réaliser s'élèvent à 305 488,60 €

Libellé tiers	Libellé	Nature	Montant HT
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	SCHEMA DIRECTEUR ASST COMMISSION AGENCE DU 21 DECEMBRE A 70	13111	47 492,00
LA BANQUE POSTALE	EMPRUNT INVEST NOUVEAUX 2017 - 22290	1641	250 000,00
PAIERIE DEPARTEMENTALE	SCHEMA DIRECTEUR 10	1313	7 996,60
	TOTAL GENERAL		305 488,60

Soit un solde de restes à réaliser de 152 759,31 €

C. Le résultat final de l'exercice 2017

Résultat final de la section d'exploitation :	349 501,09 €
Résultat final de la section d'investissement :	-239 705,58 €
Solde des restes à réaliser :	<u>152 759,31 €</u>
Résultat final de la section d'investissement :	-86 946,27 €

Sur le résultat de la section d'exploitation soit 349 501,09 €, il sera affecté 86 946,27 € en 2018 comme il est d'usage comptablement pour compenser le report du déficit de la section investissement.

II – LES PREVISIONS DE BUDGET 2018

A – La section d'exploitation :

La section s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 059 054,82 €. L'exercice 2018 prévoit de dégager un autofinancement à hauteur de 306 166 €.

1) Les dépenses réelles d'exploitation

✓ Les charges à caractère général : 268 200 €

Charges à caractère général chapitre 011	BP 2017	BP 2018	Ecart valeur BP18-BP17	Pour mémoire réalisé 2017
Marché avec les entreprises	137 700,00 €	133 200,00 €	-4 500,00 €	127 124,90 €
Etudes et recherches	25 000,00 €	26 000,00 €	1 000,00 €	20 514,00 €
Commission de recouvrement redevance asst	36 000,00 €	39 000,00 €	3 000,00 €	38 791,78 €
Remboursement de frais à la commune	22 500,00 €		-22 500,00 €	
Reversement part PFAC au SIAHVY	20 000,00 €	70 000,00 €	50 000,00 €	40 188,15 €
Total charges à caractère général	241 200,00 €	268 200,00 €	27 000,00 €	226 618,83 €

* PFAC : Participation au financement de l'assainissement collectif

Elles augmentent de 27 000 €. A noter :

- Le reversement de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) : le reversement au Siahvy est prévu au regard des taxes titrées en 2017 et qui doivent être reversées à hauteur de 40 % au syndicat.

- Remboursement de frais à la commune : ils correspondaient aux frais reversés par le budget assainissement au budget communal et n'ont plus lieu de l'être, les frais étant regroupés sur le chapitre 012.

✓ Les charges de personnel : chapitre 012

Elles sont évaluées à 60 k€ et correspondent aux frais de personnel mis à disposition par la commune et refacturés par cette dernière au budget assainissement.

✓ Les autres charges de gestion courante : chapitre 65

500 € sont prévus pour les pertes sur créances irrécouvrables.

✓ Les charges financières : chapitre 66

Charges financières chapitre 66	BP 2017	BP 2018	Ecart valeur BP18-BP17	Pour mémoire réalisé 2017
Intérêts réglés à échéance	26 000,00 €	25 000,00 €	-1 000,00 €	25 362,59 €
ICNE	174,00 €	-466,00 €	-640,00 €	-559,49 €
Intérêts des lignes de trésorerie	- €	300	300,00 €	0
Autres charges financières	200,00 €	300,00 €	100,00 €	115,36 €
Total charges à caractère général	26 374,00 €	25 134,00 €	-1 240,00 €	24 918,46 €

Elles sont relativement stables et s'élèvent à 25 134 €, aucun événement marquant ne venant mouvementer ce chapitre. Le taux moyen de la dette est de 1,37 % au 1^{er} janvier 2018.

La durée moyenne de la dette s'élève à 3 ans et 10 mois. Elle correspond à la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû, compte tenu de son amortissement.

Il est à noter que 100 % de l'encours de la dette est classé « risque faible » selon la charte Gissler de bonne conduite. La durée résiduelle de la dette est de 8 ans et 3 mois, elle correspond à la durée avant extinction totale de la dette.

✓ Les charges exceptionnelles : chapitre 67

Ces charges exceptionnelles s'élèvent à 70 000 € HT et devraient permettre de régulariser d'éventuelles écritures de recettes relatives aux exercices antérieurs, notamment suite au rattrapage de dossiers PFAC traités en 2017.

2) Les recettes réelles d'exploitation :

Elles sont constituées de la redevance d'assainissement, de la PFAC et des produits exceptionnels.

La redevance représente le paiement d'un service rendu par la collectivité pour l'utilisation des réseaux. Elle dépend du volume d'eau consommé par l'utilisateur et du taux voté par la collectivité pour l'assainissement des eaux usées. La redevance est évaluée à 670 k€ HT et le produit de la PFAC à 40 k€

Les recettes exceptionnelles, à hauteur de 20 k€, permettront d'effectuer les opérations de gestion liées à l'exercice antérieur et ajustées aux besoins connus à ce jour.

B- La section d'investissement

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 867 244,87 € (y compris opérations d'ordre et de crédit revolving) et en y intégrant les restes à réaliser.

1) Les dépenses réelles

Les marchés conclus avec les entreprises sont prévus à hauteur de 500 k€ comme en 2017.

Nature des dépenses	BP 2017	BP 2018	Ecart valeur BP18-BP17	Pour mémoire réalisé 2017
Marchés conclus avec les entreprises	500 000,00 €	500 000,00 €	- €	214 013,90 €
Remboursement du capital des emprunts	243 710,00 €	208 310,00 €	- 35 400,00 €	223 670,83 €
Total opérations réelles	743 710,00 €	708 310,00 €	- 35 400,00 €	437 684,73 €

L'encours de la dette s'élève à 1 686 427 €. Le remboursement du capital s'élève à 208 310 €, en diminution de 35 400 € suite à fin de l'amortissement d'un emprunt en 2017.

2) Les recettes réelles

Un emprunt de 139 589,18 € est prévu pour équilibrer la section d'investissement, en plus du reste à réaliser 2017 de 250 k€.

Section d'exploitation

	BP 2018
Exploitations dépenses	1 059 054,82
Dépenses réelles	423 834,00
011 Charges à caractère général	268 200,00
012 Charges de personnel	60 000,00
65 Autres charges de gestion courante	500,00
66 Charges financières	25 134,00
67 Charges exceptionnelles	70 000,00

Dépenses d'Ordre	635 220,82
023 Virement à la section d'investissement	294 220,82
042 Opé. D'Ordre de transfert entre sections	341 000,00

Exploitation Recettes	1 059 054,82
Recettes réelles	730 000,00
70 Produits de gestion courante	710 000,00
77 Produits exceptionnels	20 000,00
Recettes d'Ordre	329 054,82
042 opé. D'ordre de transfert entre sections	66 500,00
002 Résultat reporté	262 554,82

Section d'investissement

	BP 2018	RAR 2017	total BP 2018
Investissement Dépenses	2 714 515,58	152 729,29	2 867 244,87
Dépenses réelles	1 408 310,00	152 729,29	1 561 039,29
16 Emprunts et dettes assimilés	208 310,00		208 310,00
16 Emprunts OCLT	700 000,00		700 000,00
23 Immobilisations en cours	500 000,00	152 729,29	652 729,29
20 Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
13 Subventions	0,00		0,00
Dépenses d'ordre	1 306 205,58	0,00	1 306 205,58
040 Opé. D'ordre de transfert entre sections	66 500,00		66 500,00
041 Opérations patrimoniales	1 000 000,00		1 000 000,00
001 Résultat reporté	239 705,58		239 705,58
Investissement Recettes	2 561 756,27	305 488,60	2 867 244,87
Recettes réelles	926 535,45	305 488,60	1 232 024,05
10 Dotations, fonds divers et réserves	86 946,27		86 946,27
16 Emprunts et dettes assimilées	139 589,18	250 000,00	389 589,18
16 Emprunts OCLT	700 000,00		700 000,00
13 Subventions	0,00	55 488,60	55 488,60
Recettes d'ordre	1 635 220,82	0,00	1 635 220,82
001 Résultat reporté			0,00
021 Virement de la section de fonct	294 220,82		294 220,82
040 Opé. D'ordre de transfert entre sections	341 000,00		341 000,00
041 Opérations patrimoniales	1 000 000,00		1 000 000,00

M. Roche souhaite savoir pourquoi les tableaux des amortissements des subventions reçues n'apparaissent plus depuis 2009.

M. le Maire répond qu'aucune subvention n'a eu d'amortissement depuis 2009 car les travaux de des réseaux d'assainissement ne font plus l'objet de subventions, seules les études sont subventionnées.

M. Roche apprécie les efforts d'économies, pour autant, certains élus s'abstiendront et M. Charousset votera contre cette délibération.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 1 voix contre (M. Charousset), 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez) :

- **Approuve** par anticipation le résultat final de l'exercice 2017 tel qu'il se présente ci-dessous :

Résultat final de la section d'exploitation :	349 501,09 €
Résultat final de la section d'investissement :	-239 705,58 €
Solde des restes à réaliser :	152 759,31 €
Résultat final de la section d'investissement :	-86 946,27 €

- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2017- Recettes d'investissement : 305 488,60 €HT.
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2017 – Dépenses d'investissement : 152 729,29 €.
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif assainissement 2018 par chapitres, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section d'exploitation du budget primitif assainissement 2018 par chapitres, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve globalement** le budget primitif assainissement pour l'exercice 2018 tel qu'il lui est présenté ci-après :

Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	241 200.00		268 200.00	268 200.00	268 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	180 000.00		60 000.00	60 000.00	60 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	500.00		500.00	500.00	500.00
Total des dépenses de gestion des services		421 700.00		328 700.00	328 700.00	328 700.00
66	CHARGES FINANCIERES	26 374.00		25 134.00	25 134.00	25 134.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000.00		70 000.00	70 000.00	70 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		488 074.00		423 834.00	423 834.00	423 834.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEM	273 854.71		294 220.82	294 220.82	294 220.82
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S	368 700.00		341 000.00	341 000.00	341 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		642 554.71		635 220.82	635 220.82	635 220.82
TOTAL		1 130 628.71		1 059 054.82	1 059 054.82	1 059 054.82
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION						1 059 054.82

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	850 000.00		710 000.00	710 000.00	710 000.00
Total des recettes de gestion des services		850 000.00		710 000.00	710 000.00	710 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
Total des recettes réelles d'exploitation		880 000.00		730 000.00	730 000.00	730 000.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	65 200.00		66 500.00	66 500.00	66 500.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		65 200.00		66 500.00	66 500.00	66 500.00
TOTAL		945 200.00		796 500.00	796 500.00	796 500.00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						262 554.82
						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION						1 059 054.82

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			300 000.00	300 000.00	300 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			200 000.00	200 000.00	352 729.29
	Total des opérations d'équipement	500 000.00	152 729.29			
	Total des dépenses d'équipement	500 000.00	152 729.29	500 000.00	500 000.00	652 729.29
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 143 710.00		908 310.00	908 310.00	908 310.00
	Total des dépenses financières	1 143 710.00		908 310.00	908 310.00	908 310.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 643 710.00	152 729.29	1 408 310.00	1 408 310.00	1 561 039.29
040	<i>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</i>	65 200.00		66 500.00	66 500.00	66 500.00
041	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	1 200 000.00		1 000 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 265 200.00		1 066 500.00	1 066 500.00	1 066 500.00
TOTAL		2 908 910.00	152 729.29	2 474 810.00	2 474 810.00	2 627 539.29

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	239 705.58
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	2 867 244.87
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		55 488.60			55 488.60
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	951 161.12	250 000.00	839 589.18	839 589.18	1 089 589.18
	Total des recettes d'équipement	951 161.12	305 488.60	839 589.18	839 589.18	1 145 077.78
106	Réserves			86 946.27	86 946.27	86 946.27
	Total des recettes financières			86 946.27	86 946.27	86 946.27
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	951 161.12	305 488.60	926 535.45	926 535.45	1 232 024.05
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	273 854.71		294 220.82	294 220.82	294 220.82
040	<i>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</i>	368 700.00		341 000.00	341 000.00	341 000.00
041	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	1 200 000.00		1 000 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 842 554.71		1 635 220.82	1 635 220.82	1 635 220.82
TOTAL		2 793 715.83	305 488.60	2 561 756.27	2 561 756.27	2 867 244.87

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	2 867 244.87
---	--------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	568 720.82
--	------------

2018-07 - FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2018

Conformément aux orientations budgétaires approuvées lors du Conseil municipal du 13 février 2018 et au budget voté ce jour, il est proposé à l'assemblée de maintenir constants les taux d'imposition pour les trois taxes locales et donc de voter les valeurs suivantes :

Taux de taxe d'habitation : 17,57 %
 Taux de taxe foncière sur le bâti : 25,52 %
 Taux de taxe foncière sur le non-bâti : 93,32 %

Les bases prévisionnelles n'étant pas encore notifiées par les services de l'Etat, il est donné à titre indicatif le montant du produit prévisionnel dans l'hypothèse d'une augmentation des bases de 1,3 % dont 1,2 % au titre de l'inflation.

Fiscalité directe	2017			2018			Evolution 2018/2017 en %			
	Bases notifiées	Taux	Produit encaissé	Bases prévisionnelles indicatives	Taux	Produit estimé 2017	Bases	Taux	Produit encaissé	écart en valeur
Taxe d'habitation	40 714 497	17,57%	7 153 537 €	41 243 785	17,57%	7 246 533 €	1,30%	0,00%	1,30%	92 996 €
Taxe foncière	28 834 588	25,52%	7 358 587 €	29 209 438	25,52%	7 454 248 €	1,30%	0,00%	1,30%	95 662 €
Taxe foncière (non bâti)	86 057	93,32%	80 308 €	87 176	93,32%	81 352 €	1,30%	0,00%	1,30%	1 044 €
Total	69 635 142		14 592 432 €	70 540 399		14 782 134 €			1,30%	189 702 €

M. Bertiaux exprime son mécontentement sur la disparition de la taxe d'habitation. C'est une attaque de l'autonomie fiscale et financière des collectivités territoriales. Suite à la suppression de la taxe professionnelle, cette nouvelle disparition ne laisse en vigueur que les deux taxes foncières, sur le bâti et le non-bâti. Cette dernière n'apporte que peu de revenus aux communes.

M. Roche souligne que certains vont continuer à payer cette taxe d'habitation. Il est satisfait du fait que ces taux soient constants mais aimerait aller plus loin en baissant les taux. Au final, il y a une hausse en euros constants, avec une hausse de 2% des bases. Les élus d'opposition représentent des Orcéens qui pensent payer trop d'impôts et aimeraient que les dépenses de la commune soient réaménagées.

M. Bernert considère que la taxe d'habitation continuera d'être payée par environ 20 % de la population et que, dans ce contexte, la réforme rend la taxe discriminatoire. Pour tout service, il faut que tout le monde paye selon ses revenus, même les personnes ayant des revenus modestes.

Mme Caux précise que la suppression de la taxe d'habitation sera échelonnée sur trois ans, jusqu'à sa suppression totale pour les personnes concernées en 2020. D'ici 2020, les Maires conservent la possibilité d'augmenter les taux. Il y a donc encore des marges de manœuvres financières.

M. Redouane demande s'il y a eu une estimation du nombre d'Orcéens concernés par cette suppression la première année de la mise en œuvre de la réforme.

M. le Maire estime, selon un rapport de la commission des finances du Sénat, que la moitié des Orcéens seront exonérés d'environ 50% de la taxe d'habitation la première année. Il faut évaluer la qualité du service au regard de l'imposition. Par exemple, si l'on ferme la piscine, au vu de son coût de déficit, cela baisserait l'imposition de 5 points. Si les élus d'opposition souhaitent baisser les dépenses de personnels, il faut préciser les services à supprimer aux Orcéens.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charoussat, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Fixe**, à compter de l'année 2018, les taux des trois taxes locales tel que cela lui a été présenté :

Taux de taxe d'habitation : 17,57 %
Taux de taxe foncière sur le bâti : 25,52 %
Taux de taxe foncière sur le non-bâti : 93,32 %

2018-08 - FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2018

1) Vote des subventions aux associations :

Dans le chapitre 65 « charges de gestion courante », les subventions destinées aux associations, hors CCAS, représentent 756 798 € dont 52 075 € au titre des subventions versées aux coopératives scolaires dans le cadre du conventionnement des classes de découverte pour l'année scolaire 2017- 2018.

Il convient d'ajouter une enveloppe supplémentaire de 42 925 € dont 17 925 € pour les classes de découverte (acomptes à verser fin 2018) et 25 000 € pour les associations qui n'ont pas encore exprimé leurs besoins de manière officielle et pour lesquelles il n'est donc pas possible d'affecter une subvention.

Des délibérations ultérieures seront proposées afin d'affecter ces subventions en fonction des besoins examinés.

Enfin la subvention destinée au CCAS s'élève à 555 000 €

Les subventions que nous soumettons au vote se répartissent selon l'annexe jointe à la délibération.

2) Proposition de vote :

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de voter les subventions aux associations selon la ventilation suivante :

Subventions affectées aux associations :	704 723 €
Subventions classes de découverte :.....	52 075 €
Subventions non encore affectées :	42 925 €
Sous-total :	799 723 €
Subvention au CCAS :.....	555 000 €
TOTAL SUBVENTIONS :	1 354 723 €

M. le Maire informe le conseil municipal que le recours de M. Charoussat sur la délibération d'attribution de subventions de 2015 a été débouté.

Mme Parvez approuve un certain nombre de versements de subventions ; au CCAS ou aux associations importantes de la commune. En revanche, Il n'y a pas d'intérêt à verser de faibles sommes (50 ou 100€) à certaines associations. Ces dernières pourraient obtenir ce financement par elles-mêmes. Le principe d'équité de traitement est louable, mais une activité commune peut parfois se passer de solliciter la collectivité. Le dossier indique 13 demandes non déposées, y aura-t-il un vote rectificatif au moment du versement ? La somme est-elle définitive ? Etant donné le désaccord de principe et les raisons évoquées par M. Roche précédemment, certains élus de l'opposition voteront contre cette délibération.

Mme Wachhausen justifie le versement de subventions, même faibles, notamment aux associations dans le domaine du social, par le fait que les adhérents sont pleinement investis, que ce soit humainement ou financièrement. De plus, ces associations font de multiples demandes, souvent faibles, afin de boucler leur budget et réaliser leurs actions.

M. le Maire répond que la ligne des subventions non encore affectées prévoit les demandes tardives. Il n'y aura donc pas de sommes supplémentaires versées. Ces modalités de versements de subventions, même faibles, étaient déjà pratiquées avant 2008. Cette pratique étant positive, elle a été maintenue.

(Avec l'accord de l'assemblée, Monsieur le Maire invite les élus membre de l'exécutif d'une association à se faire connaître. Cinq élus se manifestent : Mesdames Auzou-Connes, Caux, Viala et Messieurs Da Silva et Missenard, et ne prennent pas part au vote pour les associations en question).

Le Conseil municipal,

Par 26 voix pour, 6 contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Charousset, M. Redouane), 1 abstention (Mme Danhiez) :

- **Vote** l'enveloppe globale attribuée aux associations et organismes.

Les élus présidents ou trésoriers d'une association n'ont pas pris part au vote comme la loi l'exige :

- Subvention au profit de l'ACPUO : 1 NPPV (M. Da Silva)
- Subvention au profit de l'ARPO : 2 NPPV (Mme Viala, Mme Auzou-Connes)
- Subvention au profit du Foyer Socio Educatif du Lycée Blaise Pascal : 1 NPPV (M. Missenard)
- Subvention au profit du Tennis Club d'Orsay : 1 NPPV (Mme Caux)

- **Dit** que les subventions aux associations se répartissent ainsi :

Subventions affectées aux associations :	704 723 €
Subventions classes de découverte :	52 075 €
Subventions non encore affectées :	42 925 €
Sous-total :	799 723 €
Subvention au CCAS :	555 000 €
TOTAL SUBVENTIONS :	1 354 723 €

2018-09 - FINANCES – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UN DOSSIER EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE VISANT A LA MODIFICATION DE VENTILATION DE L'ENVELOPPE MAXIMALE DE SUBVENTION

La Commune a signé en juin 2015, un contrat de territoire avec le Conseil départemental de l'Essonne visant à l'optimisation énergétique des bâtiments communaux.

Ce contrat que nous appelons en interne, contrat de performance énergétique, porte sur un ensemble de 12 bâtiments dans lesquels sont entrepris des travaux d'isolation (murs et toitures), de remplacement des menuiseries extérieures et de renouvellement de chaudières.

- l'optimisation énergétique de la crèche du parc Charles Boucher, 7 avenue Saint-Laurent ;
- l'optimisation énergétique de l'école élémentaire du Guichet, impasse René Paillote ;
- l'optimisation énergétique de la mairie annexe de Mondétour, place Pierre Lucas ;
- les travaux d'assainissement de l'église Saint-Martin Saint-Laurent, avenue du Maréchal Foch ;
- l'optimisation énergétique de l'école maternelle du Guichet, 1 rue du Guichet ;
- l'optimisation énergétique du centre de loisirs maternel « les Ouistitis » de Maillecourt, 25 rue Alain-Fournier ;
- l'optimisation énergétique de la maison des associations, 7 avenue Foch ;
- l'optimisation énergétique du groupe scolaire du Centre, 4-6 rue Serpente ;
- l'optimisation énergétique du groupe scolaire de Mondétour, 2 avenue de Montjay ;
- l'optimisation énergétique du vestiaire du stade de rugby, rue Mademoiselle ;

- l'optimisation énergétique de l'hôtel de ville, 2 Place du Général Leclerc ;
- l'optimisation énergétique de la salle associative « grande Bouvêche », allée de la Bouvêche

En progressant dans les études et en affinant les montants des travaux, les services constatent que les hypothèses d'estimations initiales de certaines opérations ont été surestimées et d'autres à l'inverse sous-estimées.

Afin de maintenir l'équilibre financier global de ces opérations de travaux, il s'avère nécessaire de demander la modification de la ventilation de l'enveloppe maximale de subvention.

Les documents joints en annexe présentent la répartition de subvention originale ainsi que la modification de ventilation sollicitée.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un avenant au contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** la conclusion d'un avenant au contrat de territoire signé le 7 juillet 2015, portant sur la modification de la ventilation de la subvention maximale entre les opérations inscrites au contrat.
- **Approuve** le plan de financement et l'échéancier de réalisation modifiés, annexés à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un avenant au contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

2018-10- PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Au titre de l'évolution individuelle de fin de carrière d'un cadre de catégorie B de la filière sportive, il convient de le reclasser dans la filière administrative sur le cadre d'emploi de catégorie B correspondant.

Cette initiative s'inscrit dans une perspective de valorisation de son dossier de promotion interne sur le grade d'Attaché territorial de sorte de répondre aux critères fixés par le Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne à Versailles dont la commune est membre.

C'est pourquoi les membres du Conseil municipal sont invités à approuver la création d'un emploi au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe permettant la nomination de l'agent dès le 1^{er} avril 2018.

Lors d'un prochain Conseil municipal, l'emploi d'origine détenu au grade d'éducateur sportif principal de 1^{ère} classe sera donc supprimé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Modifie** le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} avril 2018 :

Pour la filière administrative :

Cadre d'emplois : rédacteurs territoriaux

Grade : rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 3
	- nouvel effectif : 4

- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2018-11 – PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT D'APPRENTISSAGE BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS – ANNEE 2018

Le service jeunesse se propose chaque année d'accompagner des personnes dans la réalisation de leur projet professionnel sous la forme de l'alternance. Pour 2018, une candidature pour un BPJEPS loisirs tous publics en alternance via COM'TECH a retenu l'attention du service.

Le centre de formation COM'TECH propose une formation diplômante en alternance de niveau IV offrant à des personnes expérimentées dans le secteur de l'animation d'obtenir un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), reconnu par les conventions collectives du secteur de l'animation socioculturelle et par la fonction publique territoriale.

La durée du contrat est de 12 mois avec une alternance de 2 jours de formation par semaine, excepté sur les périodes de vacances scolaires.

Le contenu, les modalités et la durée de la formation s'inscrivent tout à fait dans l'action au quotidien du service jeunesse : mise en place d'activités et évaluation, élaboration d'un projet d'animation, techniques d'animation, prise en charge d'un groupe, gestion administrative.

Pour l'étudiant(e), ce contrat d'apprentissage est l'occasion d'une première mise en situation professionnelle, de développer ses compétences, de découvrir les missions et les métiers d'une collectivité territoriale, qui peut être déterminante dans le choix d'orientation professionnelle.

Pour la commune, l'intérêt de conclure ce contrat d'apprentissage est triple :

- accompagner un jeune dans son projet professionnel et contribuer à la transmission des savoirs dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences,
- profiter de la présence d'un jeune dont le cursus est adapté aux problématiques actuelles des collectivités territoriales et participer ainsi à l'évolution des métiers en interne,
- renforcer les équipes auprès des jeunes accueillis au sein des structures, PIJ et Pass'âge.

L'étudiant(e) sera placé(e) sous le tutorat de la responsable du service jeunesse.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de recourir au contrat d'apprentissage BPJEPS loisirs tous publics, selon les modalités ci-dessous détaillées :

SERVICE	NOMBRE DE POSTES	DIPLOME PREPARE	DUREE DE LA FORMATION	COUT DE LA FORMATION
Service jeunesse	1	BPJEPS loisirs tous publics - niveau IV	12 mois alternance de 2 jours de formation par semaine, excepté sur les périodes de vacances scolaires	1 450 € pour l'année

- de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation.

- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres 011 et 012 du budget communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de recourir au contrat d'apprentissage BPJEPS loisirs tous publics, selon les modalités ci-dessous détaillées :

SERVICE	NOMBRE DE POSTES	DIPLOME PREPARE	DUREE DE LA FORMATION	COUT DE LA FORMATION
Service jeunesse	1	BPJEPS loisirs tous publics - niveau IV	12 mois alternance de 2 jours de formation par semaine, excepté sur les périodes de vacances scolaires	1 450 € pour l'année

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres 011 et 012 du budget communal.

2018-12 – ENFANCE – TARIFS DES CLASSES DE DECOUVERTE – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Comme chaque année, la municipalité, en collaboration avec les enseignants et l'Inspection de l'Éducation Nationale, organise des classes de découverte avec nuitées pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune.

Pour l'année scolaire 2017-2018, deux projets (concernant 5 classes) ont été présentés par les enseignants selon les critères définis dans la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999, relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. L'ensemble de ces projets a été retenu.

Cette année, deux thématiques sont abordées lors de ces séjours :

- Découverte de la côte d'émeraude, au centre « le Frémur » à Lancieux (Côtes d'Armor)
 - 2 classes (CE2) de l'école élémentaire du Guichet
- Découverte du milieu montagnard, au centre Georges Moustaki, aux Moussieux (Jura)
 - 3 classes (CE1 à CM2) de l'école élémentaire du Centre

Les séjours sont organisés par les coopératives scolaires des écoles et financés par la commune, avec une participation financière des familles, calculée selon le quotient familial.

La commune a versé une avance de subvention à projet aux coopératives scolaires en 2017 pour un montant de :

- 8 445 € pour l'école élémentaire du Centre
- 7 178 € pour l'école élémentaire du Guichet

La commune versera le solde de subvention à projet en 2018 pour un montant de :

- 16 890 € à la coopérative de l'école élémentaire du Centre
- 14 355 € à la coopérative de l'école élémentaire du Guichet

Les coûts par voyage se répartissent selon le tableau ci-dessous :

**PRESENTATION DES CLASSES DE DECOUVERTE
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

Ecoles	Lieux	Dates	Organismes	Enseignants	Prix du séjour par enfant	Classes	Thèmes des séjours
Elémentaire du Centre	Centre Georges Moustaki Moussières (39)	Du 28 mai Au 1er juin 2018	La Ligue de l'enseignement	M. CORNU M ^{me} CHARMASSON M ^{me} MAYOL	352 €	CE1 CM1 CM2	Découverte du milieu montagnard
Elémentaire du Guichet	Centre Le Frémur Lancieux (22)	Du 30 avril au 4 mai 2018	CAP MONDE	M ^{me} SIRJEAN M ^{me} MARTEL	435€	CE2	Découverte de la côte d'émeraude

Par délibération n°2008-100 du 25 juin 2008, il a été mis en place une tarification progressive des prestations municipales (le quotient familial).

De ce fait, la tarification des classes de découverte 2017-2018 se répartit comme suit :

Pour un enfant :

- ✓ pour la classe de découverte « découverte du milieu montagnard » de Madame CHARMASSON, Madame MAYOL et Monsieur CORNU (élémentaire du Centre),
 - le tarif minimum est de 58,66 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 193,53 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 351,88 € pour un quotient maximum de 2 300 €

- ✓ pour la classe de découverte « découverte de la côte d'émeraude » de Mesdames SIRJEAN et MARTEL (élémentaire du Guichet),
 - le tarif minimum est de 72,51 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 239,25 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 435 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;

À partir du deuxième enfant et plus, une décote de 50 % est appliquée, soit :

- ✓ pour la classe de découverte « découverte du milieu montagnard » de Madame CHARMASSON, Madame MAYOL et Monsieur CORNU (élémentaire du Centre),
 - le tarif minimum est de 29,33€ pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 96,76 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 175,94 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;

- ✓ pour la classe de découverte « découverte de la côte d'émeraude » de Mesdames SIRJEAN et MARTEL (élémentaire du Guichet),
 - le tarif minimum est de 36,25 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 119,62 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 217,50 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;

Aussi est-il proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs des classes de découvertes pour l'année 2017-2018.

M. Bernert explique que certains élus s'abstiendront sur cette délibération. Le système des quotients et des redistributions diverses ne paraît pas être positif. Cela ne permet plus d'apprécier le revenu réel des familles. Les écarts entre les différents quotients proposés semblent trop importants. Est-il pertinent de maintenir des classes de découvertes aujourd'hui ? Ces classes ne contribuent pas directement à améliorer le niveau scolaire des élèves ; alors que celui-ci est dramatiquement en baisse.

M. Missenard répond que ces classes sont très encadrées, avec un projet pédagogique validé par la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale. Les enfants en tirent un profit scolaire très important, tant en terme social que d'acquis avec la découverte de milieux naturels.

Depuis 10 ans, la municipalité a fait évoluer le système du quotient familial, qui est désormais réellement continu. Les sommes dues sont étalées en fonction du revenu réel des familles.

Mme Thomas-Collombier témoigne de l'expérience d'un projet similaire. Ces projets sont intéressants car ils permettent aux enfants de progresser par d'autres expériences. Ce ne sont pas des classes de simple tourisme.

M. Bernert ne remet pas en cause le but pédagogique de ces projets. Ces projets ne sont simplement pas prioritaires, une semaine d'instruction serait plus adaptée.

Mme Danhiez pense que c'est une chance pour des enfants de pouvoir sortir du cadre scolaire pour faire des découvertes qui les enrichissent. C'est également réalisé de façon juste avec l'application de ce système de quotient familial. Pour ces raisons, elle votera pour cette délibération.

M. le Maire souhaite que, au vu de l'affaiblissement du niveau scolaire, les enfants puissent partir en classe de découverte, justement pour augmenter leur apprentissage.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez ; M. Roche, M. Bernert) :

- **Approuve** les tarifs des séjours de classes de découverte.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes sont affectées au budget 2018 de la commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
 - ✓ en dessous du QF minimum (200 €), les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (2 300 €), les familles paient le tarif maximum ;
 - ✓ pour les non-Orcéens le tarif maximum s'appliquera.
 - ✓ À partir du deuxième enfant de la même famille, une décote de 50% est appliquée.

Ecoles	Lieux	Dates	Organismes	Enseignants	Prix du séjour par enfant	Classes	Thèmes des séjours
Elémentaire du Centre	Centre Georges Moustaki Moussières (39)	Du 28 mai Au 1er juin 2018	La Ligue de l'enseignement	M. CORNU M ^{me} CHARMASSON M ^{me} MAYOL	351,88 €	CE1 CM1 CM2	Découverte du milieu montagnard
Elémentaire du Guichet	Centre Le Frémur Lancieux (22)	Du 30 avril au 4 mai 2018	CAP MONDE	M ^{me} SIRJEAN M ^{me} MARTEL	435€	CE2	Découverte de la côte d'émeraude

De ce fait, la tarification des classes de découverte 2017-2018 se répartit comme suit :

Pour un enfant :

- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du milieu Montagnard » de Madame CHARMASSON, Madame MAYOL et Monsieur CORNU (élémentaire du Centre),
 - le tarif minimum est de 58,66 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 193,53 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 351,88 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;

- ✓ pour la classe de découverte « Découverte de la côte d'émeraude » de Madame SIRJEAN et Madame MARTEL (élémentaire du Guichet),
 - le tarif minimum est de 72,51 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 239,25 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 435 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;

À partir du deuxième enfant et plus :

- ✓ pour la classe de découverte «découverte du milieu montagnard » de Madame CHARMASSON, Madame MAYOL et Monsieur CORNU (élémentaire du Centre),
 - le tarif minimum est de 29,33 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 96,76 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 175,94 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;
- ✓ pour la classe de découverte «découverte de la côte d'émeraude» de Madame SIRJEAN et Madame MARTEL (élémentaire du Guichet),
 - le tarif minimum est de 36,25 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 119,62 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 217,50 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;

2018-13 – ENFANCE – MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Par délibération n°2014-105 du 9 juillet 2014, le Conseil municipal a approuvé les termes des règlements de fonctionnement des établissements suivants :

La crèche du PARC
La crèche la FARANDOLE
Le multi-accueil LE PETIT PRINCE
La halte-garderie

Il convient de modifier ces règlements pour que la commune se mette en conformité avec le droit relatif à la majoration des tarifs appliqués à l'égard des non-Orcéens.

Modifications liées à la tarification de l'accueil des enfants des agents municipaux non-Orcéens

Les parents qui ne s'acquittent pas d'un impôt sur notre commune se voient appliquer une majoration de 30% des tarifs de garde dans les établissements de petite enfance d'Orsay.

Le règlement voté en 2014 dispensait les agents communaux non-Orcéens de cette majoration de 30% des tarifs de garde de leurs enfants.

Or, au regard du principe d'égalité de traitement et d'accès des usagers du service public, ce traitement différencié n'est pas légalement fondé (arrêt du Conseil d'Etat du 9 mars 1951 ; arrêt du Conseil Constitutionnel du 12 juillet 1979).

C'est pourquoi est retirée des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la ville d'Orsay la phrase ci-dessous :

« À titre dérogatoire, les enfants des agents communaux de la ville d'Orsay, ne sont pas assujettis au tarif extérieur. »

Ci-dessous, l'extrait des règlements de fonctionnement concerné :

e) L'accueil d'un enfant résidant hors commune et tarif extérieur

L'accueil dans les crèches est réservé aux enfants de familles Orcéennes. Cependant, toute situation particulière sera examinée. Un enfant résidant hors commune pourra être accueilli dans une crèche à titre exceptionnel, dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, un tarif extérieur est appliqué. Il correspond au taux d'effort de la CNAF majoré de 30%.

A titre dérogatoire, les commerçants et artisans exerçant leur activité à Orsay, et donc contribuables de la commune, ne sont pas assujettis au tarif extérieur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les présents règlements de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance et tous les documents y afférents.
- **Dit** que ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} avril 2018.

2018-14 – ENFANCE – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – 2015/2017

Par délibération n°2010-31 du 24 mars 2010, le Conseil municipal a approuvé la création d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) au sein de la commune.

Par délibération n°2014-116 du 3 septembre 2014, le Conseil Municipal a demandé le renouvellement de l'agrément du relais assistantes maternelles pour la période 2015-2017,

Par délibération n°2015-38 du 1^{er} avril 2015 le Conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF du relais assistantes maternelles pour la période 2015-2017.

Ce renouvellement requiert la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Par cet avenant, le RAM d'Orsay s'engage à favoriser les départs des assistant.e.s maternel.le.s en formation continue.

Il permet ainsi à la ville de percevoir une subvention forfaitaire de 3000 € dans le cadre de la mission du RAM de formation des assistant.e.s maternel.le.s Orcéen.ne.s (sous réserve des fonds disponibles de la CAF).

Pour information, voici, ci-dessous, les statistiques concernant la formation assurée par le RAM des assistant.e.s maternel.le.s en 2017 :

- Nombre d'assistant.e.s maternel.le.s agréées sur le territoire Orcéen : 51
- Nombre de formations suivies par les assistantes maternelles Orcéennes en 2016 : 20
- Nombre de formations suivies par les assistantes maternelles Orcéennes en 2017 (réelles et prévisionnelles jusqu'au 31/12/2017) : 24 réelles
20 prévisionnelles

Cette mission de formation a permis à la commune de pouvoir prétendre à cette subvention.

Afin de bénéficier de cette subvention, il convient de présenter à la CAF l'avenant à la convention d'objectifs et de financement signée ; cet avenant n'a été demandé par la CAF qu'en mars 2018.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer cet avenant valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et tous les documents y afférents.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le présent avenant à la convention d'objectifs et de financement et tous les documents y afférents.
- **Dit** que ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

2018-15 – ENFANCE – TARIFICATION DES SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES – ETE 2018

Depuis plusieurs années, la commune d'Orsay propose des séjours en centres de vacances pour les enfants de 6 à 14 ans.

Deux thématiques sont proposées cette année :

- ▶ Séjour « au bord de mer » pour les enfants de 6 à 14 ans,
- ▶ Séjour « montagne » pour les enfants de 6 à 14 ans.

L'ensemble des séjours proposés est organisé par deux prestataires retenus dans le cadre des marchés publics

TABLEAU DE PRESENTATION DES CENTRES DE VACANCES - ÉTÉ 2018

Lieux	Prestataires	Dates	Tranche d'âge	Thèmes des séjours	Prix par enfant et par séjour
Grau d'Agde (Hérault)	PEP Découvertes 5/7 rue Georges Enesco 94026 Créteil Cedex	JUILLET: du 07 au 18 (12 jrs) AOÛT : du 13 au 24 (12 jrs)	6-14 ans	Bord de mer : voilier, visite aquarium, poneys, accrobranche, plongée, canoë Kayak, mini camps, pêche à pied, jeux collectifs, baignade... (en fonction de l'âge)	889 € TTC (12 jours)
Xonrupt Longemer (Vosges)	PEP Découvertes 5/7 rue Georges Enesco 94026 Créteil Cedex	du 1 ^{er} au 14 AOÛT (14 jours)	6-14 ans	Montagne : optimist, voile, escalade, randonnées, tir à l'arc, VTT, luge d'été, patinoire artificielle, piscine, land art (graff), expression artistique, baignade au lac, nuit en refuge, veillée, jeux collectifs. (en fonction de l'âge)	939 € TTC (14 jours)

Eu égard à la délibération n°2008-100 du 25 juin 2008, concernant les tarifications des prestations municipales il est proposé les tarifs ci dessous :

- ✓ **pour le séjour de 12 jours à Grau d'Agde (pour les 6/14 ans) :**
 - le tarif minimum de 148.20 € pour un quotient minimum de 200 €,
 - le tarif intermédiaire de 488.95 € pour un quotient intermédiaire de 750 €,
 - le tarif maximum de 889 € pour un quotient maximum de 2 300 €.
- ✓ **pour le séjour de 14 jours à Xonrupt Longemer (pour les 6/14 ans) :**
 - le tarif minimum de 156.53 € pour un quotient minimum de 200 €,
 - le tarif intermédiaire de 516.45 € pour un quotient intermédiaire de 750 €,
 - le tarif maximum de 939 € pour un quotient maximum de 2 300 €.

Un acompte de 30% est demandé à l'inscription.

Les familles ont la possibilité de régler le montant restant en deux fois.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessus.

M. Bernert, comme pour une délibération précédente, explique que certains élus s'abstiendront sur cette délibération. Le système des quotients et des redistributions diverses ne paraît pas être positif. En revanche, cela ne remet pas en cause l'intérêt de ces séjours.

M. Redouane souhaite connaître le nombre de personnes concernées par ces séjours.

Mme Delamoye répond que 19 personnes sont concernées par ces séjours. Au regard des quotients, ces séjours s'adressent à des enfants qui ne partent habituellement pas en vacances. Au sujet des quotients familiaux, il y a, certes, une différence entre les différents tarifs, mais surtout, une différence de revenus. Le système est réellement juste et progressif.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert) :

- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
 - ✓ **pour le séjour de 12 jours au Grau d'Agde (pour les 6/14 ans) :**
 - le tarif minimum de 148.20 € pour un quotient minimum de 200 €,
 - le tarif intermédiaire de 488.95 € pour un quotient intermédiaire de 750 €,
 - le tarif maximum de 889 € pour un quotient maximum de 2 300 €.
 - ✓ **pour le séjour de 14 jours à Xonrupt Longemer (pour les 6/14 ans):**
 - le tarif minimum de 156.53 € pour un quotient minimum de 200 €,
 - le tarif intermédiaire de 516.45 € pour un quotient intermédiaire de 750 €,
 - le tarif maximum de 939 € pour un quotient maximum de 2 300 €.
- **Précise** qu'un acompte de 30% est demandé à l'inscription.
- **Précise** que les familles ont la possibilité de régler le montant restant en deux fois.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget 2018 de la commune.

2018-16 – JEUNESSE – PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES MINI-SEJOURS DE PRINTEMPS ET D'ETE 2018

Le service municipal de la jeunesse propose trois mini-séjours en été.

1. Le premier mini-séjour se déroulera du 16 avril au 19 avril 2018 dans le département de l'Eure.
2. Le second mini-séjour se déroulera du 09 au 12 juillet 2018 dans le département de l'Indre et Loire.
3. Le troisième mini-séjour se déroulera du 20 au 23 août 2018 dans le département du Calvados.

Ils sont proposés, en priorité, à 7 jeunes Orcéens pour chaque séjour, âgés de 11 à 17 ans et aux jeunes non-Orcéens si le séjour n'est pas complet.

Les objectifs généraux de ces mini-séjours sont :

- développer l'autonomie des jeunes dans la gestion du séjour (course, repas, ménage, temps libre),
- favoriser l'épanouissement par la découverte culturelle et la pratique d'activités sportives,
- favoriser le respect mutuel et l'acceptation des autres,
- permettre à des jeunes de partir en vacances.

Ces mini séjours sont encadrés par 2 animateurs du service municipal de la jeunesse. L'hébergement a lieu dans des gîtes, réservés en gestion libre, c'est-à-dire que les jeunes auront la responsabilité de la préparation des repas, du ménage quotidien et du ménage en fin de séjour. Le planning des temps libres ainsi que les veillées seront décidés en groupe.

1. Les activités prévues lors du premier mini séjour - du 16 au 19 avril 2018, dans l'Eure au gîte de France « La Ferme du Cygne » à La vieille Lyre (27) sont :
 - Accrobranche et Laser Game
 - visite du château du Beaumesnil
 - balade à cheval,
 - Canoé Kayak,
 - Randonnée pédestre et découverte de la ferme pédagogique.

Toutes ces activités seront encadrées et surveillées par des professionnels diplômés d'Etat.

2. Les activités prévues lors du second mini-séjour - du 09 au 12 juillet 2018 dans le département de l'Indre-et-Loire, au gîte Pic Epeiche dans le lieu-dit à Lerné (37) sont :
 - Soirée « four à pain »,
 - Chasse au trésor en canoé et vélo à Chinon,
 - Balade en bateau sur la Loire,
 - Visite du parc d'attraction « Terra Botanica »,
 - Visite du château de Chinon.

Toutes ces activités seront encadrées et surveillées par des professionnels diplômés d'Etat.

- 3 Les activités prévues lors du troisième mini-séjour - du 20 au 23 août 2018 dans le département du Calvados, au gîte « La Ferme Eustache » à Louvigny (14) sont :
 - Visite du mémorial de Caen,
 - Balade à cheval,
 - Pratique de la voile,
 - Activité golf.

Toutes ces activités seront encadrées et surveillées par des professionnels diplômés d'Etat.

Il est proposé un tarif tenant compte du quotient familial pour les familles Orcéennes :

Mini séjour d'avril : entre 42,51 € et € 170,05 pour les Orcéens
212,57 € pour les non-Orcéens

Mini séjour de juillet : entre 54,82 € et 219,31 €
274,14 € pour les non-Orcéens

Mini séjour d'août : entre 52,29 € et 209,14 €
261,43 € pour les non-Orcéens.

Ces mini-séjours seront portés à la connaissance du public par :

- la diffusion dans le magazine municipal,
- par voie d'affichage,
- par le biais du site internet de la Mairie d'Orsay et
- par un message via les réseaux sociaux.

Inscriptions sur la page jeunesse du site de la ville, en deux temps :

- 1- les préinscriptions,
- 2- la confirmation de l'inscription, par le service jeunesse, après constitution du groupe selon les critères suivants : mixité, homogénéité d'âge et primo partants en priorité.

Il est donc proposé, au Conseil municipal, d'approuver une grille de tarifs spécifiques avec application du quotient familial pour les familles Orcéennes. Le tarif maximum sera appliqué aux non-Orcéens, le cas échéant.

M. Bernert comme pour des délibérations précédentes, explique que certains élus s'abstiendront sur cette délibération. Le système des quotients et des redistributions diverses ne paraît pas être positif. De plus, cela ne concerne que peu de bénéficiaires, il serait donc préférable de mettre fin à ces séjours.

Le conseil municipal, par 29 voix pour, 4 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert) :

- **Approuve** les tarifs applicables à ces mini-séjours.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget de la commune.
- **Adopte** les tarifs suivants :

TABLEAU DE PRESENTATION DES MINI-SEJOURS D'AVRIL ET D'ETE

<u>Service</u>	<u>Lieu</u>	<u>Dates</u>	<u>Tranche d'âge</u>	<u>Prestations</u>	<u>Prix Réel par enfant</u>
JEUNESSE	L'Eure (27)	16 au 19 avril 2018	11 / 17 ans	TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE ENCADREMENT HEBERGEMENT EN GESTION LIBRE ACTIVITES : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accrobranche et Laser Game ➤ Visite du château du Beaumesnil ➤ Balade à cheval, ➤ Canoé Kayak, ➤ Randonnée pédestre et découverte de la ferme pédagogique. 	212,57 €/pers

	L'Indre-et-Loire (37)	09 au 12 juillet 2018	11 / 17 ans	TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE ENCADREMENT EN GESTION LIBRE HEBERGEMENT <u>ACTIVITES PROPOSEES :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soirée « four à pain », ➤ Chasse au trésor en canoé et vélo à Chinon, ➤ Balade en bateau sur la Loire, ➤ Visite du parc d'attraction « Terra Botanica », ➤ Visite du château de Chinon. 	274,14 €/pers
<u>Service</u>	Lieu	Dates	Tranche d'âge	<u>Prestations</u>	Prix Réel par enfant
JEUNESSE	Le Calvados (14)	20 au 23 août 2018	11 / 17 ans	TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE ENCADREMENT EN GESTION LIBRE HEBERGEMENT <u>ACTIVITES PROPOSEES :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Visite du mémorial de Caen, ➤ Balade à cheval, ➤ Pratique de la voile, ➤ Activité golf. 	261,43 €/pers

PROPOSITIONS DE TARIFICATIONS POUR LES MINI-SEJOURS

- Pour le mini-séjour dans l'Eure :
 - ♦ tarif minimum de 42,51 € pour un quotient minimum de 200 €
 - ♦ tarif maximum de 170,05 € pour un quotient maximum de 2 300 €
 - Pour les non-Orcéens : le tarif maximum est fixé à 212,57 €
- ✓ Pour le mini-séjour dans l'Indre-et-Loire :
 - ♦ tarif minimum de 54,82 € pour un quotient minimum de 200 €
 - ♦ tarif maximum de 219,31 € pour un quotient maximum de 2 300 €
 - Pour les non-Orcéens : le tarif maximum est fixé à 274,14 €
- ✓ Pour le mini-séjour dans le Calvados :
 - ♦ tarif minimum de 52,29 € pour un quotient minimum de 200 €
 - ♦ tarif maximum de 209,14 € pour un quotient maximum de 2 300 €
 - Pour les non-Orcéens : le tarif maximum est fixé à 261,43 €

La séance est suspendue à 22h20 pour donner la parole au public.

M. Mancip remercie le conseil municipal d'avoir voté un budget, en partie pour l'amélioration des circulations douces sur la ville. En effet, de plus en plus d'Orcéens se rendent au travail en vélo. Concernant la délibération 2018-12 au sujet des tarifs des classes de découverte pour l'année scolaire 2017/2018, il n'y a toujours pas de projet sur l'école de Mondétour. Suite à la remarque de M. le Maire sur l'amélioration des résultats scolaires, c'est un peu frustrant en tant que parent d'élève. Enfin, au sujet des travaux sur le « Christ de Saclay » qui risque d'être reporté, la municipalité suit-elle les travaux au niveau du « Petit Saclay » et de « Corbeville » ? Il serait préférable de reporter également ces derniers afin d'éviter de nombreux désagréments.

M. Champetier souhaite aborder le sujet des problèmes de circulation sur le plateau. Les associations sont étonnées de ne pas participer aux réunions actuellement en cours sur la mobilité. M. le Maire, quelle est votre position concernant le sujet et la participation des associations à ces réunions ?

M. le Maire répond à M. Mancip que pour la réalisation de projets de classes de découverte, il faut que les enseignants soient volontaires. Lors des réunions, il a été très clairement dit que les travaux sur le rond-point du « Christ de Saclay » doivent être validés avant que les travaux soient engagés sur Corbeville. Plus globalement, compte-tenu du report de la ligne 18, nous disposons de plus de temps pour la concertation. Les associations seront évidemment les bienvenues dans les réunions au sujet des mobilités.

Plus aucune question du public n'étant soulevée,

La séance est levée à 22 heures 30